Séance du Conseil Municipal

en date du jeudi 10 mars 2016 – 20 H

- Date de la convocation _____ **29 février 2016**
- Lieu de la réunion_____ **Hôtel de Ville**
- Président_____ **Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire**
- Secrétaire de séance_____ **Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA**
  Conseiller Municipal

Étaient présents :

1. Monsieur Vincent TERRAIL-NOVÈS
2. Madame Sophie LAMANT
3. Monsieur Michel BASELGA
4. Madame Véronique VANTIN
5. Madame Corinne RIGOLE
6. Madame Valérie FLORENT
7. Monsieur Henri VIDAL
8. Monsieur François GINESTE
9. Monsieur Fabien LEMAGNER
10. Madame Fabienne DARBIN-LANGE
11. Madame Florence DUTERNE
12. Monsieur Olivier GOURICHON
13. Monsieur Marc VERNEY
14. Madame Virginie NOWAK
15. Madame Myriam ADDI-DUPUY
16. Madame Anne MASSOL
17. Monsieur Bernard GODARD
18. Madame Lydie LENOBLE
19. Madame Marguerite BATUT
20. Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
21. Monsieur Jean AIPAR
22. Monsieur Laurent MÉRIC
23. Madame Christine BARBIER
24. Monsieur Jean-Pierre LORRÉ
25. Madame Mathilde PRÉVEL
26. Monsieur Charles NIETO
27. Madame Sylvie BAHUREL
28. Monsieur Jean-François ROBIC
29. Madame Brigitte RUFIÉ

Étaient excusés :

1. Monsieur Jean-Jacques CAPELLI	Procuration à Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES
2. Monsieur Pierre-André POIRIER	Procuration à Monsieur Michel BASELGA
3. Monsieur Stephan LA ROCCA	Procuration à Madame Corinne RIGOLE
4. Madame Corine RIBA	Procuration à Madame Sophie LAMANT

- Arrivée de Madame Florence DUTERNE lors de la présentation du point 7 (procuration à Procuration à Madame Myriam ADDI-DUPUY jusqu'à son arrivée)

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Lors du Conseil Municipal du 7 avril prochain, nous examinerons le compte administratif, c'est-à-dire le bilan de l'année écoulée et le budget primitif qui présentera les actions que nous mettrons en place en 2016 et qui découlera directement des orientations dont nous allons parler ce soir et que Marc VERNEY présentera en fin de Conseil Municipal. Dès à présent, je vous propose de passer directement au point 2 et de gérer les affaires courantes de la collectivité, avant de nous consacrer aux orientations budgétaires.
Je vais donc tout de suite passer la parole à Madame MASSOL pour la présentation du point 2.

Procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2015

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous allons dans un premier temps procéder à l'approbation du procès-verbal du 17 décembre 2015.
Y a-t-il des remarques ? Je mets donc aux voix l'approbation du procès-verbal.
Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?
Nous notons les abstentions de l'ensemble des élus de l'opposition.

Délibération approuvée à la majorité des voix avec 8 abstentions
(Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE

GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, FINANCES, VIE ÉCONOMIQUE

2. Avenant à la convention du 17 juillet 2009 avec l'association « Balma Sporting Club »

Anne MASSOL
Monsieur le Maire informe l'assemblée que par convention en date du 17 juillet 2009, la ville de Balma a accordé à l'association Balma Sporting Club (BSC) un prêt à échéances constantes d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros) remboursable au 31 mai 2019. Compte tenu de ses difficultés financières temporaires, le BSC a sollicité le report d'un an de l'échéance 2016. Aussi l'avenant ci-joint a pour objet de modifier l'article 4 de la convention et de reporter d'un an l'échéance de l'année 2016, décalant ainsi le terme de la convention au 31 mai 2020.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous vous proposons de décaler cette convention qui ne se terminera pas en 2019 comme prévu initialement, mais en 2020. Avez-vous des questions ou remarques particulières ? Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Non, mais simplement que nous approuvons complètement le fait d'aider le BSC qui rencontre des difficultés et de lui permettre de reporter d'une année le remboursement de cette annuité. Je pense que c'est une très bonne chose.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Qui vote contre ? Des abstentions ?

Délibération approuvée à l'unanimité des voix

Je vous en remercie.

Madame LAMANT présente le point suivant.

ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE

3. Classes transplantées de l'école élémentaire Saint-Exupéry

Sophie LAMANT
Quatre classes vont partir en classe transplantée. Les classes de Mme MENEGHETTI (CM1/CM2) et M. GUINARD (CP/CE1) partent à MONTROC. Il s'agit de 48 enfants pour 4 nuitées. Le coût total du séjour s'élève à 11 793 €. Il en coutera 170 € par enfant pour chaque famille. La coopérative scolaire et l'association de la Farandole, association de l'école, en prend une partie à sa charge pour 1 586,60 €. La Mairie en prend pour 2 160 €, ce qui représente 45 € par enfant soit 30 € pour le séjour et 15 € pour le transport. C'est une classe astro-sportive. Ils vont construire une fusée hydropneumatique, visiter le planétarium, faire du canoë, du tir à l'arc et beaucoup d'autres activités.
Le second voyage concerne la classe de CM1 de Mme BEAUTE et de CE1 de Mme OTGE. Il y 52 enfants, 4 nuitées, le coût total s'élève à 12 584 €, la coopérative scolaire prend 884 € à sa charge, le coût pour la famille sera de 180 € par enfant avec une subvention Mairie de 2 340 €, toujours basée sur 45 € par enfant. Ils vont faire une classe nature découverte pyrénéenne avec l'ascension du Pic du Midi, la visite d'une pisciculture, d'une centrale électrique et du parc animalier. Sur ce voyage, il y a une famille avec deux enfants qui partent, en CE1 et CM1. 180 € par enfant, c'est un peu élevé. Par conséquent, nous avons fait une demande au CCAS afin de les aider pour leur permettre de faire ce voyage scolaire.

Je tiens à dire que j'avais demandé aux institutrices de ne pas dépasser 150 € par enfant car c'est quand même un budget pour certaines familles. Ca dépasse un petit peu mais je leur ai de nouveau stipulé en conseil d'écoles pour les prochaines fois d'essayer de ne pas dépasser 150 €. Je vous remercie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Y a-t-il des remarques particulières ? Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non.

- **Délibération approuvée à l'unanimité des voix**

Je vous remercie.

CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX, URBANISME

4. Fourniture de gaz naturel : adhésion à l'offre d'achat groupé de l'UGAP

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur CAPELLI étant souffrant, je vais présenter la délibération.
Il y a eu une ouverture du marché concernant la fourniture d'énergie. Nous avons-nous–mêmes passé un marché il y a quelques années pour un certain nombre de sites. Nous avons 18 sites qui doivent être alimentés en énergie. 16 sites jusqu'à présent étaient dans le marché que nous avions avec l'UGAP. Nous vous proposons dans la présente délibération tout d'abord de mettre, non pas 16, mais 18 points de livraison dans ce marché. Puis, dans un deuxième temps, je souhaite vous indiquer que le marché avec l'UGAP nous a permis de faire dans le courant de l'année 2015, en comparatif à 2014, à peu près 22 000 € d'économie rien que sur les 5 sites qui sont les plus consommateurs, à savoir essentiellement les groupes scolaires et la piscine. Cela n'est pas lié au fait que nous ayons moins consommé par rapport à des températures ou tous autres critères, puisqu'en réalité nous avions diminué ce coût de 22 000 €, alors que notre consommation a augmenté d'un peu plus de 50 000 Kw/h. Donc ce marché passé avec l'UGAP nous a permis de faire des économies. Et vous savez que nous avons la volonté d'aller encore plus loin dans ces économies et que nous proposons donc de rajouter les deux autres sites à ce marché, en sachant que je vous ai dit que le gain en 2015 était de 22 000 € sur les 5 sites les plus consommateurs. Lorsque nous regardons l'ensemble des 16 sites, nous avoisinerons les 25 000 € à peu près.

Voilà mes chers collègues le but de cette délibération. Je peux maintenant répondre aux questions si vous en avez. Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Oui, des compléments d'informations s'il vous plait ? Quels sont les deux sites complémentaires que l'on rajoute à la liste ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous allons le vérifier, mais je pense très fortement qu'il s'agit des deux nouveaux bâtiments qui seront livrés prochainement : la salle des fêtes et l'école de musique et de danse. Nous allons cependant le vérifier.

Laurent MERIC
Ce n'est pas grave. Je voulais abonder dans votre sens sur les économies réalisées et apporter une petite précision. Le marché du gaz est aussi indexé sur le pétrole. Comme nous avons vu en 2015 le prix du pétrole baisser considérablement, les prix du gaz ont suivi le cours du pétrole, et donc c'est un peu normal que les prix aient baissé. Ils ont aussi baissé pour les tarifs réglementés de vente du gaz pour l'ensemble des consommateurs en France, et c'est une bonne chose. Il faut être vigilant au fait que les prix du pétrole repartent à la hausse et si c'était le cas, le prix du gaz même auprès de l'UGAP, repartirait à la hausse évidemment.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non.

- **Délibération approuvée à l'unanimité des voix**

5. Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) – extinction nocturne de la voie des Carènes

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Cette délibération concerne une extinction nocturne, « partielle » ai-je envie de dire, de la voie des Carènes. Comme vous le savez, cet éclairage public est aujourd'hui calqué sur le passage des bus et nous proposons d'adopter un éclairage uniquement sur certaines tranches que je vais vous exposer tout à l'heure, sachant qu'il s'agit d'une délibération de principe. Elle ne valide pas des horaires. Les horaires seront réglementés par arrêté. Nous validons simplement à travers cette délibération le principe d'adapter l'éclairage de ce site, notamment par l'achat d'un certain nombre d'horloges astronomiques. Je laisserai tout à l'heure la parole à Michel BASELGA car c'est lui qui suit ce sujet, en relation très précise et particulière avec le SDEHG. La proposition qui vous est faite est une extinction du lundi au jeudi de 00 H 45 à 6 H 30, le dernier métro arrivant à Balma Gramont à minuit. Ceci permettra à des piétons, s'ils le souhaitent, de regagner Balma en empruntant un site qui continue à être éclairé suite à leur arrivée en métro. Il est ensuite proposé de rallumer à partir de 6 H 30 puisque les premiers bus commencent à passer avec les TAD à 5 H 15, et qu'entre 5 H 15 et 6 H 30, nous estimons qu'à ce jour quasiment aucune personne, si ce n'est aucune, ne l'emprunte d'après les informations que nous avons. Mais nous proposons par anticipation d'éclairer de nouveau à 6 H 30 afin que des personnes se rendant au travail via le métro, en vélo ou à pied puissent emprunter également un chemin sécurisé. Il y a une variante le week-end notamment du vendredi au dimanche puisque le métro ne ferme non pas à minuit mais à 3 H 00 très exactement. Là aussi, nous permettrons aux jeunes d'emprunter également, s'ils arrivent par le dernier métro, ce chemin avec de l'éclairage public. Je vais peut-être passer la parole à Michel BASELGA sur l'aspect financier, la part de la commune et la part du SDEHG.

Michel BASELGA
Pour rebondir sur ce que disait Monsieur le Maire, il faut constater qu'il y a à peu près 24 candélabres allumés toutes la nuit alors que, sauf exception, personne ne passe. C'est une question d'économie mais également une question d'environnement. La question nous est venue de certaines personnes qui nous ont demandé ce que l'on éclairait. Nous avons donc demandé s'il était possible de pouvoir diminuer l'éclairage. Pour les horaires, on ne peut pas dire qu'ils sont bien fixes actuellement.

Normalement, nous attendrions entre le vendredi et le samedi où il y aurait quelques noctambules qui terminent au dernier métro et qui peuvent prendre ce chemin. Si non le reste du temps, nous éteindrions les lumières du lundi au jeudi soir. L'amplitude sera à peu près de 00 H 45 jusqu'à 6 h du matin durant la semaine.
Pour le montant, au départ si nous avions éteint rationnellement, nous pouvions aller jusqu'à 3 000 € dans l'année sauf la première année, car il y a des investissements à faire au point de vue horloge astronomique. Mais dans le cas le plus défavorable, ce sera 800 € d'économies avec le principe d'horloge permettant d'éteindre et d'allumer.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
La part de la commune pour ces horloges astronomiques s'élève à 1 300 €, c'est-à-dire qu'en deux ans, nous aurons amorti le coût de ces horloges par les économies d'énergie. Cela peut paraitre assez peu élevé. Je rappelle que la délibération valide l'achat de ces horloges mais absolument pas les horaires d'extinction. Mais par transparence pour que vous sachiez ce qu'il y a derrière et où nous allons, j'ai souhaité que cela vous soit présenté, et j'ai suivi une recommandation qu'il y a eu en débat lors de la commission qui s'est tenue il y a quelques temps. Des questions ? Monsieur NIETO ?

Charles NIETO
Concernant les horaires, notamment du vendredi au dimanche, il est évident que nous sommes d'accord sur le principe d'assurer des économies pour la commune. Par contre, il y a eu un débat et nous pensons que par rapport aux horaires que vous proposez, nous avons comme information qu'ils partent à 3 h le vendredi et le samedi de Basso Cambo, ce qui fait arriver aux alentours de 3 H 25 ; ce qui fait que si vous éteignez à 3 H 30, quand ils sortent du métro, il fait déjà nuit. Je pense qu'il serait beaucoup plus judicieux de repousser à 4 H du matin le vendredi et le samedi l'extinction des feux.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous sommes en train de l'affiner très exactement avec TISSEO, tout en sachant qu'il faut à peu près 20 à 25 minutes de marche. C'est dans ces secteurs horaires que l'on est en train d'affiner pour que chacun ait le temps d'arriver jusqu'à l'avenue des Arènes.

Charles NIETO
Nous proposons que du vendredi au dimanche, ce soit 4 h du matin.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
J'ai envie de dire « oui ». Je le regarderai lorsque je prendrai l'arrêté. Je vous rappelle que la délibération de ce jour consiste en l'achat d'horloges astronomiques. Nous les règlerons de façon plus précise lorsque nous aurons les éléments exacts et très précis quand demandés qui ne nous sont pas encore parvenus et qui seront fournis par TISSEO. Vous parlez d'une demi-heure.

Charles NIETO
C'est important car il y a beaucoup de jeunes qui sortent le soir.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je ne vous dis pas que ce n'est pas important mais que nous sommes en train de le regarder avec exactitude. Il est évident que si l'on décale au-delà de 3 h, soit nous le faisons correctement ou pas. Mais nous ne le faisons pas pour qu'à moitié chemin, ceux qui sont en train de marcher se retrouvent dans le noir. Nous sommes en train de l'affiner et c'est pour cela que Michel BASELGA vous a dit très habilement que les économies attendues étaient de l'ordre de 800 €, car en fonction du jeu d'horaires qu'il y aura, cela peut varier à la demande. Mais une fois de plus, la délibération ne concerne pas la validation de ces horaires.

Charles NIETO
Mais c'est une extinction.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
La délibération valide le principe d'extinction et pour cela, l'achat des horloges astronomiques. La délibération ne vous propose aucun horaire. Les horaires seront pris par un arrêté municipal de ma part.

Charles NIETO
Nous avons bien compris que la délibération ne concerne pas le problème des horaires.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Alors, nous mettons aux voix la délibération. Oui, Monsieur NIETO ?

Charles NIETO
Monsieur le Maire, c'est quand même lié. Cela veut dire qu'à moment donné, si l'on donne l'accord de l'achat, il ne faudrait pas que l'on nous dise d'ici quelques mois que nous avons donné notre accord pour acheter et mais également pour les horaires et que ces dernier ne correspondraient pas. Nous souhaiterions voter favorablement cette délibération à condition que les débats en Conseil Municipal précisent bien que nous sommes d'accord, mais pour 4 heures du matin.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je ne vous ai rien dit qui soit contraire à ce que vous avez indiqué. Je vous dis que la délibération ne présente pas les horaires. Je vous ai dit que je m'engageais à adopter les horaires en fonction des aspects qui nous seront donnés par TISSEO. Si jamais vous avez une crainte, je vous conseille de vous abstenir.
Nous ne pouvons pas inscrire dans la délibération les horaires qui eux, doivent être pris par arrêté municipal, à postériori. La présente délibération vous propose le principe d'extinction partielle de la voie des Carènes ainsi que l'achat d'horloges astronomiques. Je ne peux pas être plus clair.
Je mets aux voix la délibération. Oui ?

Laurent MERIC
S'il vous plait ? Vous évoquez la voie des Carènes, mais nous aimerions également savoir quel est votre stratégie globale sur la commune en termes d'économie d'énergie et d'extinction éventuelle des candélabres sur la commune. Vous nous parlez de la voie des Carènes pour 800 € de gain ; mais finalement ne pouvez-vous pas développer cette politique sur l'ensemble de la commune et d'adapter sur un certain nombre de voies, rues, avenues, soit par des extinctions ou des systèmes qui s'allument lorsque quelqu'un passe ? C'est un « one shot ». Nous aimerions qu'il y ait une politique un peu plus globale. Allez-vous nous proposer quelque chose dans les mois à venir, en Conseil Municipal ou commission, et où nous pourrions contribuer à cette réflexion ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous imaginez bien que nous étant engagés depuis le début du mandat à une réduction de la dépense publique et des frais de fonctionnement comme jamais, nous avons également engagé la recherche d'économies potentielles. Concernant l'éclairage public, nous avons de ce fait demandé depuis de longs mois au Syndicat Départemental d'Électricité - qui va d'ailleurs devenir le Syndicat d'Énergie de la Haute-Garonne - une expertise et son appui pour avoir une étude sur les faisabilités, un chiffrage des coûts, des propositions. On peut certainement éteindre un certain nombre de bâtiments comme la place de la Libération, ou encore la façade de l'église et de la bibliothèque à certaines heures. Ce sont des pistes éventuelles mais on peut tous les avoir en tête. Pour les rues, je n'y suis pas dans un premier temps particulièrement favorable mais cela n'engage que moi, et ce n'est pas un débat que j'ai eu pour l'instant avec la majorité car nous attendons la réactivité et l'expertise du SDEHG qui tarde à venir. Je vous indique d'ailleurs qu'avec les services et Monsieur BASELGA, nous avons souhaité rencontrer le Président, Monsieur IZARD pour lui faire part de ces difficultés et du manque de réactivité notamment pour satisfaire nos demandes, puisque depuis à peu près un an, nous sollicitons à l'appui de courriers, de demandes récurrentes les études du SDEHG pour nous aider à faire ce diagnostic puisque cela fait également partie de leur mission.
Donc, la réponse à votre question est : oui, il y aura un débat à ce sujet ; oui, il y aura des études plus approfondies pour que ce ne soit pas « one shot ». Mais là, comme c'est très peu emprunté, vous l'avez compris, cela ne fait pas forcément débat, si ce n'est pour les piétons. Mais au-delà du passage des piétons et de l'arrivée du métro, il n'y a personne. Sur les autres axes, c'est effectivement un débat car il y a des véhicules, des piétons à toute heure et cela peut également concerner l'éclairage des bâtiments publics. Il y aura donc un débat à ce sujet et nous allons essayer de faire en sorte que le Président nous aide à réactiver ses services pour qu'ils nous apportent leur expertise.

Laurent MERIC
Il y a le SDEHG mais je crois que vous pouvez également compter sur Toulouse Métropole car l'Autorité Organisatrice de L'Énergie de Toulouse Métropole fournit des services notamment d'études pour les collectivités dont Balma. Vous pouvez donc également, si vous le souhaitez, vous appuyer sur l'AOEn au sein de notre communauté métropolitaine.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Tout à fait. Mais le parti pris qui a été le nôtre est de dire : « faisons en sorte de travailler avec ceux qui travailleront avec nous après, lorsque nous prendrons les décisions, et qui porteront le projet car nous estimons que ce sera un gain de temps ». En plus, Michel BASELGA travaille très bien en concertation avec d'autres services de ce syndicat départemental et, il n'y a pas de raison de les écarter.
Nous mettons aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non.

- **Délibération approuvée à l'unanimité des voix**

Je vous en remercie.
Je passe la parole pour le point 6 à Monsieur BASELGA.

6. Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) – Rénovation de l'éclairage public avenue Parmentier et place de France

Michel BASELGA
Oui, Monsieur le Maire. Je répondrai à quelques questions si vous le permettez lors de la modification des statuts du SDEHG, en ce qui concerne les économies d'énergie ainsi que les possibilités que nous avons avec les techniciens du Syndicat. Pour revenir à la question 6, suite à la demande de la commune du 21 Septembre 2015, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :
- Dépose de 10 ensembles simples 100W SHP et 9 ensembles doubles vétustes existants (2x100W SHP) ; je n'ai pas besoin de vous le dire mais ce sont des boules qui éclairent autant le ciel que le sol, d'où la réalisation d'économies dont je vous parlerai après.
- Fourniture et pose de 8 ensembles doubles avec lanternes décoratives en 45W cosmowhite avec modules bi-puissance (50% de réduction de puissance entre 23h00 et 05h00) avec consoles courbes, mâts (hauteur 4,50m) en acier galvanisé, RAL blanc 9010. Remplacement des 3 arceaux de sécurité RAL blanc 9010 ;
- Fourniture et pose de 8 ensembles doubles et de 3 simples avec lanternes décoratives en 45W cosmowhite avec modules bi-puissance (50% de réduction de puissance entre 23h00 et 05h00) avec consoles droites, mâts (hauteur 4,50m) en acier galvanisé, RAL blanc 9010 ;
- Remplacement de la cellule photoélectrique par une horloge astronomique radiopilotée à 2 canaux.

L'économie d'énergie ainsi réalisée est estimée à 64%.
Ceci est une bonne chose pour les finances de la commune.
- TVA (récupérée par le SDEHG) : 12 390 €
- Part SDEHG : 33 126 €
- Part restant à la charge de la commune (estimation) : 33 161 €
- Total du chantier : 78 677 €.

Avant de planifier les travaux, le SDEHG demande que la commune s'engage sur ce que je viens d'exposer.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'était très complet. Merci. Des commentaires ou des remarques ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

- **Délibération adoptée à l'unanimité des voix.**

Merci. Monsieur BASELGA, vous poursuivez.

7. Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.)

Michel BASELGA
Le SDEHG est une composante départementale qui regroupe toute la Haute-Garonne et qui à l'époque s'appelait « Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne ». Ce Syndicat ne travaillait en règle générale que sur l'éclairage public et aidait les communes. Pour ceux qui travaillent dans des collectivités, ils savent ce dont je parle.
Lors de sa réunion du 26 novembre 2015, le Comité Syndical a décidé de procéder à la modification de ses statuts. Cette modification fait suite à la volonté du comité syndical de contribuer à l'effort national de préservation de l'environnement et notamment la nécessité de prendre de nouvelles orientations en matière de transition énergétique. Les dispositions de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles définissent les conditions d'exercice de l'autorité concédante de la distribution publique d'électricité sur le territoire d'une métropole. Ainsi, le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute Garonne devient le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne.
Le SDEHG conserve ses compétences obligatoires d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité ainsi que la compétence (optionnelle) en matière d'éclairage public. L'habilitation de gestion des réseaux de télécommunication électronique (maîtrise d'ouvrage et entretien des infrastructures de génie civil) est également conservée par le SDEHG.
Les nouvelles compétences optionnelles du SDEHG concernent les réseaux de chaleur ou de froid, les infrastructures de recharge de véhicules électriques, les installations de production d'électricité.
Ainsi, le SDEHG peut intervenir, à la demande de ses membres, pour toute action liée à l'énergie, notamment :

- l'élaboration de diagnostics des bâtiments publics
  et là je m'adresse directement à Monsieur MERIC, puisqu'ils pourront demander par exemple pour la collectivité de voir où nous avons des points faibles et des pertes de chaleur. Mais pour l'instant, et là je vous réponds Monsieur MERIC, ils n'ont pas tout à fait la compétence puisqu'ils n'ont pas encore tous les ingénieurs rodés à tout le système. Ils nous demandent une petite année de maîtrise ;
- l'acquisition de Certificats d'Économies d'Énergie ;
- la réalisation d'opération de maîtrise de la consommation d'électricité : nous dire si nous consommons trop et pourquoi, puis nous aider dans ces cas-là ;
- la coordination de groupement d'achat de fourniture d'énergie,
- le conseil énergétique,
- l'attribution d'aides pour la rénovation énergétique des bâtiments,
- la réalisation d'études énergétiques,
- l'accompagnement et le portage du développement des énergies renouvelables,
- la sensibilisation du grand public à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables,
- élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial et la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique (pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre).

Voici Monsieur le Maire, les grandes lignes de la modification des statuts que nous demande le SDEHG électricité pour passer d'Électricité à Énergie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. C'était un dossier assez long qui avait été également présenté en commission. Merci. Avez-vous des questions ?

Michel BASELGA
Si vous le permettez, je ne sais pas si ce sera explicite, mais dans ces modifications le SDEHG va essayer d'intégrer pour aider notamment les collectivités de la Métropole de placer des bornes de recharge de voitures électriques. Comme jusqu'à présent personne ne s'était précipité sauf à Paris, le SDEHG se positionne pour placer dans différents endroits et à Balma, quand ils seront prêts, ainsi que la commune, de mettre des bornes pour recharger les voitures électriques. Nous ne connaissons pas les principes (payer avec une carte ou autre…) mais ils se positionnent pour cela. Je tenais à le dire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **Délibération approuvée à l'unanimité des voix**

Je vous remercie. C'est de nouveau Monsieur BASELGA qui va présenter le point suivant.

8. Désignation de Fabienne DARBIN-LANGE, 8ème Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, pour délivrer et signer les autorisations du droit des sols pour lesquelles le Maire est intéressé

Michel BASELGA
Récemment encore, il faut de plus en plus se méfier car depuis les nouvelles lois, pour éviter tout problème entre les élus et surtout les prises de positions des précisions à mener.
En vertu de l'article L. 422-7 du Code de l'Urbanisme, le Maire ne peut pas délivrer une autorisation du droit des sols s'il est intéressé au projet soit en son nom personnel, soit comme mandataire de la commune. Dans ce cadre, un autre membre du Conseil Municipal est désigné par le Conseil Municipal pour prendre ladite décision. Seul le Conseil Municipal peut par délibération, désigner un de ses membres pour délivrer le permis de construire. Dans ce cas spécifique, une délégation de signature du Maire à un Adjoint ne saurait suffire (CE 26 Février 2001, n° 211318).
Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de désigner Madame Fabienne DARBIN-LANGE, en qualité de 8ème Adjointe au Maire chargée de l'Urbanisme, pour délivrer de manière générale les autorisations du droit des sols, pour lesquelles Monsieur le Maire est intéressé au projet soit en son nom personnel, soit comme mandataire de la commune.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur BASELGA. Avez-vous des questions ? Monsieur NIETO ?

Charles NIETO
Si nous avons bien compris, cela va être rajouté aux compétences de Madame LANGE concernant les délégations qui lui ont été attribuées au mois d'octobre par arrêté ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Tout à fait.

Charles NIETO
Il y avait eu une première démarche, et là vous rajoutez.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Jusqu'à présent, je signe les permis de construire, sauf pour moi-même ou pour le compte de la ville quand nous faisons des projets pour le compte de la ville. C'est mieux que ce soit mon Adjointe qui le signe.

Charles NIETO
C'est le Code de l'Urbanisme.

Laurent MERIC
Tout simplement, pourquoi ce n'était pas dans l'arrêté portant délégation de compétences du mois d'octobre lorsque Madame DARBIN-LANGE a été désignée adjointe, et même avant lorsqu'elle était déléguée d'ailleurs ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce n'était pas une compétence du Maire de désigner lui-même quelqu'un. Il faut que ce soit une compétence du Conseil Municipal, c'est-à-dire que ce soit vous-même, les élus, qui désigniez quelqu'un et non pas moi personnellement, pour me remplacer. C'est une compétence du Conseil Municipal et non une délégation par arrêté.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **Délibération approuvée à l'unanimité des voix**

Le point suivant est présenté par Madame DARBIN-LANGE.

9. Convention de servitude avec ERDF

Fabienne DARBIN-LANGE
Il est proposé d'approuver la conclusion d'une convention de servitude entre la ville de Balma et ERDF concernant le passage de câbles souterrains qui sont implantés sur deux parcelles à usage de terrain sportif situés au Lieu dit Pont d'Eyga à Balma se trouvant à l'intérieur du stade municipal de la commune.
Je vous remercie d'approuver cette convention dont les dispositions sont standards à toute convention de servitude.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
On peut voir sur la diapositive la coulée verte des Argoulets, le boulodrome et le Compas. Vous pouvez voir les terrains de sports avec la salle polyvalente, le dojo, et le terrain de sports. Il y a au niveau du passage une servitude ERDF qui n'avait jamais été régularisée et dont nous nous sommes aperçus et rendus compte à l'occasion de la création du futur terrain synthétique. Nous vous proposons de régulariser par une convention cette servitude.

Laurent MERIC
Je ne sais pas ce qu'ils font à ERDF. Mais simplement une précision par rapport à la délibération. Il est marqué Electricité et Réseaux de France. La dénomination précise d'ERDF signifie « Electricité Réseaux Distribution France ». Si vous pouvez juste apporter cette petite modification. C'est juste une petite erreur. Comme c'est mon employeur, je ne prends pas part à la délibération.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Tout à fait. On note que Monsieur MERIC ne prend pas part à la délibération. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **Délibération approuvée à l'unanimité des voix**
  (Monsieur Laurent MERIC ne prend pas part au vote)

Je passe la parole à Madame FLORENT pour une autre convention de servitude, non pas au nord de la commune mais au sud, au niveau de l'aérodrome de Lasbordes.

10. Création d'une servitude d'assainissement sur les parcelles BL 24 et BL 32 au bénéfice de Toulouse Métropole

Valérie FLORENT
Toulouse Métropole a sollicité la commune pour pouvoir implanter des canalisations de collecte des eaux usées sur des parcelles communales. La réalisation de cet ouvrage est nécessaire pour le raccordement du quartier Ribaute de Quint-Fonsegrives au collecteur d'eaux usées existant dans le quartier de Montaudran à Toulouse dans le cadre du projet de polyclinique sur la commune de Quint Fonsegrives secteur Lasbordes Ribaute. Ce projet traversant la zone ZNIEFF, qui est une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique, qui recense la présence de Trèfles maritimes et de Jacinthes de Rome, Toulouse Métropole a précisé à la commune que les contraintes environnementales avaient été cartographiées. Des mesures de protection précises ont été prescrites dans le cahier des charges aux entreprises destinées à réaliser les travaux afin de ne porter aucune atteinte aux zones cartographiées. Le terrain communal impacté correspond aux parcelles cadastrées section BL n°24 et 32 situées le long de l'Hers, dans le secteur de l'aérodrome, et d'une surface respective de 15.425m² et 1.840m². Cette servitude aurait une emprise de 30m² sur la parcelle BL 24 et de 16m² sur la parcelle BL 32.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'un droit de passage perpétuel en tréfonds d'une canalisation d'eaux usées sur les parcelles BL 24 et BL 32 au bénéfice de Toulouse Métropole et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte constitutif de servitude.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Avez-vous des questions ou remarques particulières ? Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Délibération approuvée à l'unanimité des voix

Je vous en remercie.

Madame DARBIBN-LANGE présente la prochaine délibération.

11. Régularisation foncière de la propriété Canal, 20 rue Charles Richet à Balma

Fabienne DARBIN-LANGE
Je vous remercie. Dans le cadre de la division parcellaire de sa propriété, Monsieur CANAL s'est aperçu que l'implantation de sa clôture ne correspondait pas tout à fait au relevé cadastral et empiétait quelque peu sur le terrain communal en deux endroits sur une superficie de 10 m² d'un côté et de 25 m² de l'autre côté. Monsieur CANAL sollicite la cession à son bénéfice de ces deux parties qui totalisent 35 m² de surface au prix évalué par les services du Domaine de 100 € /m² en sus évidemment des frais de géomètre expert qu'il prendra à sa charge. Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur cette cession de 35 m² situés en deux endroits au nord de la parcelle pour un montant total de 3 500 € conformément à l'évaluation du Service des Domaines.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Madame DARBIN-LANGE. Avez-vous des remarques ou des questions ? Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Délibération approuvée à l'unanimité des voix

Le point 12 est présenté par Michel BASELGA.

12. Syndicat du Bassin Hers-Girou : demande d'adhésion de la Communauté de Communes Cœur Lauragais pour l'intégralité de son territoire, transfert total de compétences du SIAH de la Saune et modification des statuts du Syndicat Mixte

Michel BASELGA
Nous sommes ici en pleine restructuration comme le Syndicat d'Électricité.
Il s'agit du Syndicat Hers Girou. Il y a une demande d'adhésion de la Communauté de Communes Cœur Lauragais pour l'intégralité de son territoire. Il y a également le transfert total de compétences du SIAH de la Saune ainsi que la modification des statuts, par réciprocité, du Syndicat Mixte.
Sans lire ce qui est prévu, je souhaitais simplement dire que le Syndicat de l'Hers Girou va du Tarn pour le Girou à l'Aude pour l'Hers. Ce syndicat était mité par différents syndicats qui petit à petit rejoignent le Syndicat de l'Hers. Il faut donc chaque fois faire les modifications. Récemment encore, nous avions intégré la Seillonne qui était un Syndicat à part. Nous l'avons donc intégré. Cette délibération concerne les trois points que je vous ai cités.
Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Cœur Lauragais demande son adhésion au Syndicat du Bassin Hers Girou, le transfert total de compétences du SIAH de la Saune et la modification des statuts du Syndicat Mixte. La Communauté de Communes Cœur Lauragais vient de formuler sa décision, par délibération du 18 décembre 2015, auprès du Syndicat du Bassin Hers Girou. Au cours de sa séance du 18 décembre 2015, le Comité Syndical du Syndicat du

Bassin Hers Girou a accepté la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Cœur Lauragais et s'est prononcé favorablement sur la nouvelle rédaction des statuts.
Il s'agit donc d'approuver :

- cette demande d'adhésion de la Communauté de Communes Cœur Lauragais pour l'intégralité de son territoire hydrographique qui contient environ 12 communes,
- le transfert total de compétences du SIAH de la Saune vers le Syndicat du Bassin Hers Girou,
- une nouvelle rédaction des statuts du Syndicat Mixte Hers Girou.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Y a-t-il des remarques ou des questions ? Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Délibération approuvée à l'unanimité des voix

Je vous remercie.

Nous allons aborder maintenant un chapitre important en nombre de délibérations. C'est la partie culture. Monsieur GINESTE va présenter les points 13, 14 et 15. Mais auparavant, je vous donne deux informations.
Je note l'arrivée de Florence DUTERNE au niveau du point 7, que je n'avais pas vue arriver et à qui je souhaite la bienvenue.
Ensuite, je vous informe que dans le marché de l'UGAP, les deux sites supplémentaires sont bien la salle des fêtes et l'école de musique et de danse.

CULTURE

13. Concerts de l'Orchestre de Chambre de Toulouse - saison culturelle 2016 : Demandes de subventions au Conseil Départemental et au Conseil Régional

François GINESTE
Ce point concerne deux délibérations identiques. Il s'agit de demandes de subventions :

A. l'une au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
B. l'autre au Conseil Régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Concernant la venue de l'Orchestre de Chambre de Toulouse à Balma, nous rappelons que chaque concert est précédé d'une séance scolaire à destination des enfants des écoles de Balma. Les concerts sont programmés aux dates suivantes : le 5 février, le 20 mai, le 30 septembre et le 4 novembre. Ces concerts engendrent des frais et nécessitent un soutien financier.
Monsieur le Maire demande donc une subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez pris note des deux dates rajoutées ? Très bien.
Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Mathilde PREVEL
J'avais demandé lors d'un précédent Conseil Municipal que l'on ait des éléments de bilan sur cette nouvelle formule puisque l'association Génération Culture ne peut plus exercer cette fonction et que c'est depuis la Mairie qui l'a mis en place avec cette formule de concerts scolaires, de nouveaux tarifs qui sont plus chers. Et donc, nous voulions renouveler notre demande pour avoir des éléments à la fois sur les dépenses, les recettes, et sur la fréquentation.

François GINESTE
Pour le bilan 2015, nous vous le ferons passer. Mais pour 2015, cela a coûté deux fois moins cher qu'en 2014 pour les deux concerts organisés par la ville, puisque je le rappelle, nous avons dépensé 1 250 € par concert au lieu de 2 500 €. En ce qui concerne 2016, il y a 4 dates. Les deux ont été déjà

programmées mais les deux dernières ne font pas l'objet de contrats et n'ont pas été encore budgétées. Nous sommes encore en discussion avec l'Orchestre de Chambre de Toulouse. D'autant que des partenaires privés se rajouteront aux contrats.
Pour les tarifs, en ce qui concerne l'auditorium, vous les connaissez. A partir de septembre et novembre, ce sera probablement la nouvelle salle de spectacles et comme elle est plus grande, nous avons demandé à l'Orchestre de Chambre de Toulouse que l'on garde plus de place, donc de baisser les tarifs et déjà, sur le principe, ils sont tout à fait d'accord. C'est une bonne nouvelle et nous ferons connaître le nouveau contrat qui concerne les dates de septembre et novembre. La fréquentation est excellente. C'est pratiquement complet à chaque séance.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Certains présents dans cette salle sont régulièrement présents à ces concerts. Je peux vous le confirmer également car j'assiste à un certain nombre également. La dernière fois, c'était quasiment complet. Les concerts se portent bien. C'est ce qui amène aussi l'Orchestre de Chambre de Toulouse à accepter de baisser ses tarifs sur la prochaine saison. Mais il faudra peut-être un bilan chiffré détaillé qui soit transmis et travaillé en commission. Je vous invite à voir cela en commission.

Laurent MERIC
Donc, en fait vous nous avez adressé hier un complément portant de deux à quatre le nombre de représentations pour les deux délibérations. Il y aura donc bien 4 représentations en 2016. Donc, finalement, cela va coûter deux fois plus cher par rapport à l'année dernière avec finalement le même montant pour la ville de Balma qu'auparavant en 2014 et les années précédentes avec l'association Génération Culture qui elle-même recevait des subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et même d'une banque qui aidait dans le cadre de son partenariat l'association. Donc, finalement, nous revenons au même montant, 4 concerts organisés par la ville de Balma aujourd'hui, hier par Génération Culture, et le montant est identique. Les seules différences que j'y vois, c'est que Génération Culture n'est plus là et ses membres ne sont plus actifs comme ils l'étaient au sein de l'association et le regrettent tous très sincèrement. La deuxième différence que nous y voyons, c'est qu'aujourd'hui toujours, et j'apprécie la nouvelle que vous nous avez annoncée Monsieur GINESTE, les tarifs sont 50 % plus chers qu'auparavant.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je n'irai pas aussi loin et je vais laisser Monsieur GINESTE répondre. Vous ne venez pas à ces concerts. Nous avons bien remarqué, ce qui amène d'ailleurs les questions sur la fréquentation. Mais aucun de vous n'y assiste.
Vous connaissez donc la fréquentation. Vous savez qu'il y a des tarifs qui sont pratiqués en accord avec l'OCT sur les abonnements avec des incitations à l'abonnement. Maintenant sur le reste des questions que vous avez posées, Monsieur GINESTE va répondre et peut-être qu'un de ces jours nous serons moins chers que ce que proposait Génération Culture qui effectivement avait des subventions de la ville, du Conseil Général et Régional et autres organismes, et qui en réalité sont des fonds publics qui viennent des mêmes poches, c'est-à-dire des nôtres. Nous sommes satisfaits qu'effectivement nous ayons diminué la participation de la ville pour la même qualité de spectacle avec une augmentation de 2 à 5 € selon le nombre de concerts que l'on prend. Et puis sur le reste du sujet, dans le détail, Monsieur GINESTE va vous répondre.

François GINESTE
Je veux rassurer Monsieur MERIC. Cela ne va pas couter plus cher à la ville puisque ce n'est pas le but. Vous avez un peu anticipé sur les frais occasionnés. Nous n'avons pas encore signé le contrat. Nous avons juste préparé des dates. C'est vrai que Génération Culture recevait des fonds privés mais rien ne dit que la ville ne pourra pas aussi obtenir des fonds de mécènes privés pour organiser ces concerts. C'est même fortement probable. Quant aux demandes de subventions du Conseil Départemental et du Conseil Régional, cela dépendra de chacun. Je sais que le Conseil Départemental subventionne l'OCT et qu'en plus ils subventionnent à hauteur de 100 000 € par an, ce qui est beaucoup. En contrepartie, le Conseil Départemental organise des concerts dans la ruralité ce qui est normal mais ce qui l'est un peu moins normal, c'est qu'il organise des concerts gratuits à L'Union. Alors peut-être qu'à Balma, nous aurons droit à des subventions du Conseil Départemental. En tous cas, je le souhaite vivement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur MERIC.

Laurent MERIC
Je disais simplement que Madame LAMANT qui est notre Conseillère Départementale pourra nous aider dans ce sens. Et je voulais dire également en réponse à ce que vous avez dit Monsieur le Maire et Monsieur GINESTE, que finalement cela coûte autant qu'avant pour le même nombre de concerts, voir un peu moins puisque Génération Culture en faisait moins. Les calculs sont très faciles à faire et l'embobinage est très clairement exprimé ici ce soir, et nous continuons à regretter le fait que Génération Culture, association qui mobilisait…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… vos amis…dites-le…

Laurent MERIC
…Voilà le problème Monsieur le Maire, vous venez de le dire clairement, c'est que ce sont nos amis…excusez-moi je n'ai pas terminé.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est moi qui donne la parole et si j'ai envie de la reprendre, vous ne terminerez pas. C'est moi qui terminerai car jusqu'à présent c'est moi qui mène les débats ici, et cela va durer encore un petit moment. Il faut le dire Monsieur MERIC, c'étaient vos amis qui géraient cette association. Et nous, nous n'avons pas envie de passer par des intermédiaires. Nous gérons les choses en direct. C'est de cette façon que nous avons négocié avec l'appui et la réactivité de Madame LAMANT des séances pour les scolaires car nous pensons que les enfants doivent dès le plus jeune âge être éveillés à la culture, et donc nous le faisons. C'est de cette façon que nous avons pu négocier avec eux en direct également une diminution des tarifs probable car je suis prudent, rien n'est encore signé pour la saison prochaine. Nous n'allons pas épiloguer longtemps à ce sujet. Nous sommes très heureux de gérer en direct avec l'OCT. Nous avons noté que vous étiez plutôt chagrinés et déçus. C'est comme ça. Les choses continuent. Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Brigitte RUFIE
…Non…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame, j'ai lancé le vote.

- **Délibération approuvée à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Brigitte RUFIÉ
Je regrette de ne pas pouvoir prendre la parole.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est Monsieur GINESTE qui garde la parole.

Brigitte RUFIÉ
Inaudible : sans micro

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous l'avez déjà dit, Madame. Nous avons déjà eu ce débat et je vous invite reprendre les débats précédents…. Monsieur MERIC, soyez sérieux, vous défendez vos amis. Nous avons envie de gérer directement avec l'OCT. Monsieur GINESTE le fait très bien. Nous avons effectivement un partenariat privilégié. Nous avons estimé qu'à ce sujet nous n'avions pas besoin de passer par un intermédiaire et que nous pouvions gérer en direct les relations avec cet organisme de très grande qualité. Monsieur GINESTE a la parole pour le point 14.

14. Signature d'un contrat de partenariat avec l'Association « le Printemps du Rire » pour la communication de deux spectacles programmés à Balma dans le cadre du Festival « le Printemps du Rire 2016 »

François GINESTE
C'est la signature d'un contrat de partenariat. Je rappelle que lorsque nous signons un contrat de partenariat, nous ne tenons absolument pas compte des uns et des autres. Nous tenons uniquement compte des intérêts de la ville. Le contrat de partenariat à l'association «Le Printemps du rire » est destiné à favoriser la communication de deux spectacles programmés à Balma dans le cadre du Festival « le Printemps du Rire » :

- jeudi 31 mars et vendredi 1er avril 2016 : programmation du spectacle « Les Précieuses Ridicules » de Molière – mise en scène par Pierrot Corpel – par la Compagnie A, Association Art-en-Ciel, dont les conditions de réalisation seront convenues avec l'Association « Art-en-Ciel » dans le cadre d'un contrat de partenariat spécifique.
- jeudi 7 avril 2016 : programmation du spectacle « Domino », de Laurence Joseph et Laurent Tanguy, dont les conditions de réalisation du spectacle sont convenues avec la société de production STELASUD par un contrat de partenariat spécifique (d'ores et déjà présenté lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2015).

Dans le cadre de ces événements, l'Association « le Printemps du Rire » valorisera la présence du Festival « le Printemps du Rire » sur le territoire de la commune, par tous les moyens dont elle dispose. Monsieur le Maire propose la signature d'un contrat de partenariat avec l'Association « le Printemps du Rire ».

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur NIETO ?

Charles NIETO
Monsieur le Maire, merci. Les propos que vous avez tenuS tout à l'heure m'étonnent et m'interrogent. En disant qu'il s'agit d'une association amie de l'ancienne municipalité, si j'extrapole tout en réfléchissant, cela veut dire que vous allez mettre fin à toutes les associations… Vos propos m'interrogent. Si votre critère est « ami » ou « pas ami », cela pose problème. Cela veut dire que vous allez tout municipaliser si les gens ne sont pas d'accord avec vous. C'est ce que j'ai compris. C'est dangereux votre histoire. C'est pire que Staline.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Tout ! Je ne vais pas vous répondre car ce débat n'est pas intéressant, je pense.
Nous mettons aux voix la délibération ou bien avez-vous des commentaires sur cette délibération ?

Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Délibération approuvée à l'unanimité des voix

Je vous remercie.
Monsieur GINESTE présente le point 15.

15. Signature d'un contrat de partenariat avec l'Association Art-en-Ciel pour la pièce de théâtre « Les Précieuses Ridicules » dans le cadre du Festival « le Printemps du Rire 2016 »

François GINESTE
Cela concerne la signature d'un contrat de partenariat avec l'association « Art En Ciel » pour la pièce de théâtre « Les Précieuses Ridicules ». A l'occasion de cet événement national qui aura lieu du 29 mars au 9 avril 2016, la Ville souhaite accueillir dans son Auditorium la pièce de théâtre « les Précieuses Ridicules » de Molière, interprétée par les artistes de la Compagnie A. Cette dernière est produite par l'Association « Art-en-Ciel ».
Afin de formaliser cette programmation, Monsieur le Maire propose la signature d'un contrat de partenariat avec l'Association « Art-en-Ciel ».

Je rajoute un point important et je ne sais pas si Madame RUFIE va me contredire. Mais pour la première fois, le collège de Balma va venir assister à une séance des Précieuses Ridicules. Ainsi au lieu de se déplacer à Saint Orens, les élèves de Balma pourront venir à l'auditorium assister à cette pièce de Molières.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il s'agit de deux classes. Avez-vous des remarques à ce sujet ? Madame PREVEL ?

Mathilde PREVEL
Je voulais vous féliciter pour cette initiative de faire venir le collège. Nous aurons toujours évidemment des remarques sur les tarifs même si vous faîtes des efforts et c'est louable. En l'occurrence, sur les manifestations du Printemps du Rire, quand on regarde des salles communales équivalentes, nous avons des tarifs un peu moins élevés. Nous sommes entre 10 et 14 €, et 10 et 18 €. C'est vrai que pour une famille, c'est un peu discriminant.
Si vous pouvez avoir cette politique de diminution des tarifs de manière à vous adresser à un public le plus large possible, ce serait à mon avis aller dans le bon sens. Je vous remercie.

François GINESTE
A Balma, les tarifs sont assez bas par rapport aux autres salles. Si vous comparez Altigone à Saint Orens, vous verrez que les tarifs sont nettement plus élevés. Nous faisons de gros efforts là-dessus bien sur.

Mathilde PREVEL
Si je puis me permettre, en l'occurrence je regardais les Amants du Capitole qui avaient été programmés l'année dernière à des tarifs assez importants. A Roques, ils sont programmés entre 5 et 10 €, c'est quand même nettement moins cher. Pour Préserville, c'est la même chose, entre 5 et 11 €, Roques 8 €. Dans des salles municipales, nous pouvons avoir des tarifs moins importants, mais après c'est un choix de politique.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je ne pense pas que ce soit un choix de politique car il n'y a pas de particularité à ce sujet, en tous cas pas de volonté de faire du bénéfice sur les spectacles réalisés à Balma. Monsieur GINESTE, vous voulez rajouter un point ? Non. Nous notons vos observations au procès-verbal vos observations.
Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- **Délibération approuvée à l'unanimité des voix**

Je vous remercie.
Ce point devait vous être présenté par Monsieur CAPELLI. Je vais vous le présenter.

ADMINISTRATION

16. Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Ville de BALMA et la société 360° architecture

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est l'adoption d'un protocole transactionnel entre la ville de Balma et la société 360° Architecture. Cela vous a très certainement rappelé une délibération que nous avions prise il y a quelques temps en Conseil Municipal concernant la société MAS où nous vous avions proposé d'adopter un protocole transactionnel qui prenait en charge à parts égales entre MAS et nous-mêmes, un différend que nous avions eu suite à une erreur de nos services dans un DGD concernant la réalisation du chantier de José Cabanis. Nous avons eu un différend sur un DGD puisque ce sont soit les services de la Ville soit les entreprises qui sont chargés de les appliquer et d'appliquer les augmentations. Généralement, les variations se font à la hausse. Et pour la première fois, je vous avais indiqué qu'il y avait eu une révision à la baisse des tarifs. Cependant, notre service n'avait pas eu connaissance de cette circulaire et avait donc fait un DGD avec des montants antérieurs, ce qui représentait une perte pour la ville sur 3 entreprises de 15 000 €. Deux entreprises avaient refusé sur des montants assez peu significatifs de

négocier avec nous. Ces deux entreprises représentaient à elles deux une somme de 5 000 € que nous avons donc perdu. La troisième entreprise avait accepté sur un peu plus de 9 000 € de bien vouloir prendre à part égale avec la ville cette erreur dans le cadre de relations commerciales. Nous avons donc passé un peu plus de 4 000 € pour la ville et un peu plus de 4 000 € pour cette entreprise. Derrière cela, nous avons décidé d'appeler en responsabilité le Cabinet d'architecture censé appliquer sa responsabilité dans la validation de ces DGD et donc, nous avons estimé que l'Atelier 360° Architecture, Maître d'œuvre du groupe scolaire était en tort et nous avons donc engagé une procédure pour appeler l'équivalent de ces sommes. Donc, derrière cela, nous avons effectivement engagé une action que vous avez d'ailleurs à la fin de ce Conseil Municipal dans le rapport des compétences déléguées. Nous avions raison sur le fond. Simplement, cette procédure allait durer et en termes d'avocats et de frais de justice allait couter à peu près l'équivalent ou plus cher que ce qu'elle allait rapporter. Nous avons donc décidé après avoir engagé cela d'inciter l'Atelier 360° Architecture à négocier également avec nous. Donc, pour couvrir la somme de 9 000 €, nous avons proposé un protocole d'accord qui consiste à diviser les 9 680 € en deux : 4 840 € pour le compte de la ville et 4 840 € pour le compte du Cabinet d'architecture. C'est l'objet du protocole qui vous est présenté en Conseil Municipal. Je ne sais pas si j'ai été très clair. Mais je peux également essayer de répondre à vos questions.

Laurent MERIC
Simplement une petite précision. Oui, il vaut mieux régler en amont les problèmes plutôt que de les faire régler par la Justice avec les frais que cela engendre. Dans l'historique de cette affaire, il y a eu une retenue de la part de la ville et l'émission d'un titre exécutoire du complément pour arriver jusqu'à 9 800 €, si je comprends bien. Pourquoi les discussions n'ont-elles pas eu lieu avant et que le Cabinet 360° Architecture a contesté le titre exécutoire ainsi émis devant le Tribunal Administratif, c'est-à-dire que la procédure devant la justice a commencé ? Pourquoi les discussions n'ont-elles pas eu lieu précédemment ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Parce que notre agent, chose dont nous n'avions pas connaissance, avait auprès du Cabinet d'Architecture, validé par un mail le DGD. Lorsque nous nous sommes rendus compte de ce manquement, nous avons décidé de déférer en justice l'Atelier 360° Architecture. L'avocat en défense de l'architecte nous a adressé un mail que notre agent avait lui-même envoyé, mais il ne nous en avait pas informé et a donc indiqué que notre démarche pouvait être remise en cause en raison de ce mail. Il y avait donc un intérêt pour les uns et les autres, au-delà de la somme générée, à trouver un protocole d'accord.
Je remercie le Directeur Général des Services qui a négocié avec l'Atelier comme il avait négocié avec Mas. Je soumets donc aux voix la délibération.
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Délibération approuvée à l'unanimité des voix

Je vous en remercie.
Le point 17 est présenté par Henri VIDAL.

17. Acceptation de rétrocession de concession funéraire

Henri VIDAL
Le règlement du cimetière communal en date du 27 septembre 2012 autorise dans son article 35 la rétrocession des concessions funéraires effectuée par demande écrite du fondateur sous réserve que la concession soit rendue libre. Ce même article prévoit également que la rétrocession donne lieu à un arrêté d'annulation avec restitution de la valeur initiale de la concession déduction faite de la part revenant au CCAS soit 1/3 du montant total. La demande de rétrocession de Madame Huguette LE CLAIRE souhaite restituer la case numéro 22 du columbarium au cimetière de Balma, qui lui a été concédée en janvier 2010, pour une durée de quinze ans. Cette demande est faite dans le but de racheter une concession plus grande de type cavurne.

- Vu le règlement du cimetière municipal,
- Vu la demande de rétrocession de Madame Huguette LE CLAIRE, domiciliée 17 rue des Caraïbes à Balma, en date du 21 janvier 2016,

- Vu l'arrêté municipal du 27 janvier 2010 accordant une concession de columbarium d'une case simple pour 15 ans à Madame Huguette LE CLAIRE dans le cimetière communal moyennant la somme de 373 € pour sa famille,
- Vu que concomitamment à la restitution de la concession susvisée une cavurne sera concédée, la case de columbarium sera donc restituée libre,
- Considérant qu'il s'est écoulé depuis janvier 2010, une période de 6 ans, il convient de restituer à cette dernière le montant versé lors de la délivrance de la concession déduction faite de la part revenant au Centre Communal d'Action Sociale, au prorata de la période de mise à disposition de concession restant à courir, soit 9 ans,

Il est accepté la rétrocession de la concession de case de columbarium n°22 délivrée à Madame Huguette LE CLAIRE. En conséquence, sera restitué à Madame Huguette LE CLAIRE par virement sur son compte bancaire, la somme de 149,20 €.
Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.
Il sera dressé un arrêté de rétrocession dans les conditions financières visées à l'article 1.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur VIDAL. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce sujet ? Nous allons mettre la délibération aux voix. Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Délibération approuvée à l'unanimité des voix

Je vous remercie. Monsieur VIDAL garde la parole pour le point suivant.

18. Création de poste

Henri VIDAL
Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer au sein du service du service de la police municipale 2 postes dans le cadre d'emploi des gardiens de police municipale. Ces deux emplois sont dus au départ en retraite de Monsieur RASTELLI et au remplacement futur de Monsieur SOLVES.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous fermerons les postes et pour être remplacés, ils devront générer la création d'autres postes puisqu'ils ne sont pas forcément au même niveau les uns et les autres. Avez-vous des questions ? Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Nous avons bien compris qu'il s'agit là d'une délibération d'ordre technique pour le remplacement de Monsieur RASTELLI et Monsieur SOLVES, mais pour vous dire que dans la mesure où concernant l'organisation des services ainsi que l'organigramme de la Mairie, nous n'avons aucune information malgré les demandes que nous vous avions adressées sur cette organisation. C'est pourquoi sur cette délibération ainsi que les suivantes (19, 20 et 21), nous nous abstiendrons et nous renouvelons notre demande, s'il vous plait, de nous transmettre en tant qu'Élus de ce Conseil Municipal comme tous les élus y ont droit, la nouvelle organisation des services ainsi que l'organigramme qui y est attaché.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est vrai. Vous nous demandez cela par oral. C'est peut-être bien aussi que vous nous envoyiez une demande écrite car souvent, je vous dis oui en Conseil Municipal. Je ne relis par forcément après les comptes-rendus des conseils mais on essaiera de penser à vous l'envoyer.

Laurent MERIC
Je vous ferai un mail.

Henri VIDAL
Monsieur RASTELLI est remplacé à compter du 1er avril par Madame DI STEFANO qui était en poste à Castanet, et qui prend ses fonctions sur notre commune.

Laurent MERIC
Madame DI STEFANO, c'est cela ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui. Je vous remercie. Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Nous notons les abstentions des élus de l'opposition.

- **Délibération approuvée à la majorité des voix avec 8 abstentions**
  (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Je vous en remercie.

19. Protocole d'accord transactionnel avec un agent municipal

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est également un protocole d'accord transactionnel avec un de nos agents qui avait subi un accident du travail de service intervenu en 2009. Suite à cet accident du travail, alors que cet agent était à 100%, cette dernière avait été réintégrée à 50 % lors de sa reprise d'activité qui s'était effectuée au 1er octobre 2013. Depuis sa reprise d'activité, le 1er octobre 2013, cet agent demandait à revenir à temps complet. Elle avait jusqu'à présent obtenu de mon prédécesseur un refus. Lorsque nous avons été élus, elle est arrivée vers nous en faisant valoir son droit et notamment à partir d'août 2015. J'ai bien voulu accepter d'examiner sa requête. Elle avait d'ailleurs engagé une action pour essayer depuis 2013 d'obtenir réparation de la non volonté des responsables de la municipalité de lui avoir redonné un temps plein. Nous avons donc accepté qu'elle reprenne un temps complet mais moyennant l'abandon des poursuites à l'égard de la ville. Je rappelle que les sommes qu'elle réclamait à la ville s'élevaient de mémoire à un peu plus de 14 480 €, et selon nos conseils, nous étions en tort. C'est la raison pour laquelle nous avons accepté bien sur de lui redonner un temps complet tout en lui demandant, alors qu'elle pouvait continuer à réclamer l'équivalent de la somme, d'abandonner ses poursuites à l'égard de la ville. Ce qu'elle a accepté de faire.
Avez-vous des questions ?

Laurent MERIC
Comme vous citez votre prédécesseur simplement, connaissez-vous les raisons qui avaient motivé le refus ? Je ne connais pas le dossier. Je suis très à l'aise là-dessus.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je ne connais pas les raisons exactes. Ce qui est certain, c'est qu'elle le demande depuis très longtemps et qu'elle n'avait pas obtenu satisfaction.
Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstentions des élus de l'opposition.

- **Délibération approuvée à la majorité des voix avec 8 abstentions**
  (Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Je passe la parole à Sophie LAMANT pour la présentation du point 20.

20. Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet

Sophie LAMANT
Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de fermer un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet de 20 h et d'ouvrir un poste d'adjoint technique 2ème classe à un temps non complet de 25 H. Pour ceux qui connaissent l'école Saint Exupéry. Il s'agissait du poste de Madame LAFFONT qui a été agent de la Mairie pendant presque 30 ans et qui était en charge de l'accueil à l'école Saint-Exupéry. Elle est remplacée par Madame CARPENTIER dont on augmente les horaires pour la remplacer. C'est

un poste important qui est à l'entrée et à la sortie de l'école et il faut bien connaître les enfants, et il s'agit d'une personne qui les connait parfaitement.

Laurent MERIC
Pourquoi faut-il 5 heures de plus pour la nouvelle personne ? Y a-t-il une raison objective ?

Sophie LAMANT
Elle n'effectuait pas le temps de midi, alors que cette personne le fait.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Toujours l'abstention des élus de l'opposition.

Délibération approuvée à la majorité des voix avec 8 abstentions
(Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Monsieur GODARD présente la délibération suivante concernant des fermetures de postes.

21. Mise à jour du tableau des effectifs

Bernard GODARD
Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fermant les postes suivants :
- 1 poste de rédacteur principal 1ère classe – cadre d'emploi
- 2 postes d'adjoint administratif de 1ère classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique 1ère classe
- 1 poste d'animateur principal de 2ème classe
- 1 poste d'agent sociale 2ème classe
- 1 poste de brigadier chef principal PM
- 1 poste d'éducateur APS principal de 2ème classe.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur GODARD. Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstention des élus de l'opposition.

Délibération approuvée à la majorité des voix avec 8 abstentions
(Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Je vous remercie.

GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, FINANCES, VIE ÉCONOMIQUE

1. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2016

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mes chers collègues, je vous propose dès à présent de revenir au point 1 du Conseil Municipal qui concerne le débat des orientations budgétaires. Je cède tout de suite la parole à Monsieur VERNEY.

Marc VERNEY
Voici un petit rappel de notre calendrier. Vous commencez à le connaître puisque c'est le même. Nous commençons par le DOB, objet de notre discussion de ce soir qui doit se faire au maximum au moins deux mois avant l'élaboration de notre budget primitif 2016 qui aura lieu au mois d'avril, lui-même

précédé du compte administratif 2015. Nous regarderons l'état de nos finances, c'est-à-dire de l'exécution du budget de l'année dernière et le vote des taux. Je vous rappelle juste que ce DOB a pour objectif de nous donner les grandes tendances de la constitution du budget. Nous n'allons pas rentrer dans le compte administratif 2015 pas plus que dans le budget 2016 aujourd'hui. Je veux dire en tant que chiffres et éléments précis. L'objectif du DOB est de savoir comment nous allons constituer notre budget, quels sont les éléments de contraintes auxquels nous devons faire face et quels sont nos projets. Tout cela s'inscrit dans un contexte national mais également local. Après cela je vous donnerai nos orientations budgétaires après avoir regardé les impacts liés à l'environnement économique national et local propre à notre commune.

Le contexte national
L'environnement économique relativement atone depuis un certain nombre d'années, et que l'on obtient même aujourd'hui des taux négatifs. Les banques s'échangent de l'argent (EURIBOR) à taux négatif, ce qui est assez particulier.
Les banques nationales font des efforts pour juguler l'inflation et également de soutenir l'économie, mais c'est quand même assez compliqué.

Le contexte national : décisions de l'Etat
Cela dit, notre pays prévoit, et c'est sur cette base que nous allons élaborer notre budget, une croissance économique de l'ordre de 1,5 %. C'est juste ce qu'il faut pour ne pas détruire des emplois dans notre pays.
Une inflation contenue : 1 %. L'année dernière, elle était fixée à 0.9 %.
Cette inflation est relativement faible. Mais elle va s'appliquer sur nos base locatives puisque vous verrez que le produit fiscal que nous allons percevoir est adossé à un taux communal appliqué à des bases, et ces bases suivront une progression de 1% conformément à l'inflation préconisée par le gouvernement, objet de la Loi de Finances 2016.
Un autre élément ne va pas changer par rapport à l'année dernière. C'est le FCTVA (Fond de compensation de la TVA). Vous vous souvenez que l'Etat nous rembourse sur les investissements la TVA avec deux ans de décalage (pas en totalité car la TVA est à 20 %) et qui passe de 15.761% à 16.404% pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 01/01/2015. Ceci est tout de même intéressant car nous faisons des investissements TTC, et deux ans plus tard l'Etat nous restitue les trois quarts de la TVA que nous lui avons versée.
Une poursuite de la montée en charge du FPIC (Fonds de Péréquation Communale) C'est un fond qui permet d'assurer des échanges entre communes riches et pauvres et de créer des rééquilibrages. Pour nous c'est traité au travers de Toulouse Métropole. Concrètement, il revient chez nous au travers d'une atténuation de recettes. Il s'élève à 1 milliard d'euros cette année pour 780 M€ en 2015. On peut s'attendre à une réduction de l'ordre de 28 % pour notre budget.
Enfin, le dernier mais pas le moindre, il s'agit de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Vous savez que c'est dans le cadre de l'aide que les communes apportent à la recherche d'équilibre du budget de l'Etat.
L'Etat applique une réduction aux collectivités locales de cette dotation de fonctionnement de 2 milliards encore cette année, c'est-à-dire 3,7 milliards pour l'ensemble des collectivités territoriales et 2 milliards pour le bloc communal. Nous allons voir l'impact pour nos finances.

Le contexte national : baisse progressive de la DGF
Je reviens un peu en arrière par rapport à cette Dotation Globale de Fonctionnement qui a vu cette dotation baisser. Juste pour information, cette DGF s'élevait à 1 500 000 € pour la commune en 2013. Elle a subi une première baisse en 2014, une deuxième baisse de 300 000 € en 2015 et une baisse supplémentaire de 400 000 € cette année. Ceci veut dire que depuis 2013, nous perdons quasiment 780 000 € sur une dotation de 1 500 000 €. C'est un élément très important à prendre en compte pour Balma comme pour l'ensemble du bloc communal. Mais cette baisse drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement est un défi majeur auquel doit faire face nos communes. Je vais passer maintenant dans le contexte local.

Le contexte local : la démographie
C'est une démographie en progression relativement importante.
On prévoit de livrer 511 logements en 2015 (1 000 habitants supplémentaires) et 189 logements (un peu moins de 400 habitants supplémentaires) en 2016. Il s'agit de notre estimation de la démographie au travers des livraisons de logements balmanais.

Nous avons ci-dessous la population INSEE.

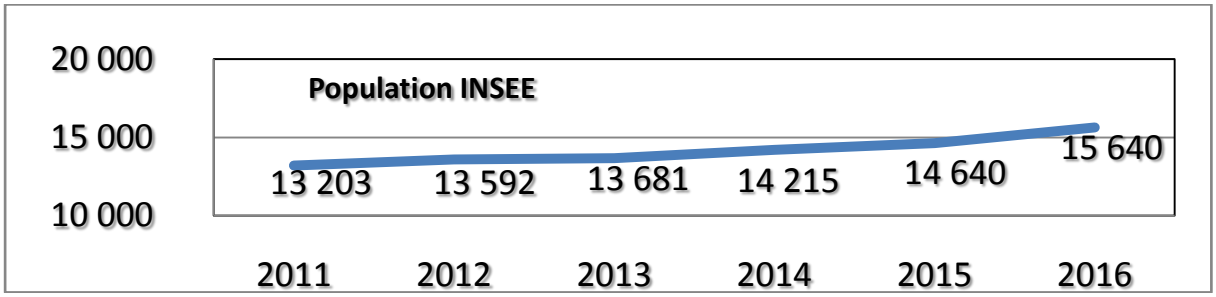

Il y a un peu de décalage puisqu'ils estiment ou évaluent la progression du nombre d'habitants de 1 000 habitants entre 2015 et 2016. Notre commune atteindra 15 600 habitants normalement à la fin de cette année.

Le contexte local : les équipements
Le deuxième élément de contexte local concerne des équipements très importants dont nous avons parlé et que nous avons pris en charge et déployés.
- Cœur de ville,
- Groupe scolaire José Cabanis pour lequel deux classes supplémentaires vont encore être ouvertes en 2016 dans notre budget.

Il faut rembourser les crédits en investissement, mais il faut également compter charges de fonctionnement des nouveaux équipements (électricité, personnel,…) que l'on évalue à près de 200 000 €.

Le contexte local : l'endettement
C'est le troisième élément de contexte dont ont avait largement parlé également. Il a commencé à baisser puisque l'année dernière, nous n'avons pas fait d'emprunts. Nous amortissons tous les ans annuellement notre encours de dette même si l'année dernière, ce n'est pas tout à fait vrai, nous avons fait un emprunt de 2 000 000 € qui a servi à rembourser un autre emprunt existant. Vous allez me dire que c'est bizarre d'emprunter 1 million pour rembourser 2 millions ? Mais parce qu'en fait nous avons emprunté 2 000 000 € à 1.2 % pour rembourser 2 000 000 € à 4 %, ce qui représentait 110 000 € d'économie sur la période. Quoi qu'il en soit, notre encours de dette fin 2015 s'élevait à 12 182 000 €. On partait de 13 398 000 €. Donc, nous avons finalement payé du capital de l'année dernière. Au 31 décembre, 12 182 000 €. L'annuité de la dette Annuité 2016 s'élève à 1.573.716 € (322.063 € d'intérêts). L'intérêt rentre dans la partie fonctionnement de notre budget alors que le capital de 1.251.653 € rentre dans la partie investissement de notre budget. Donc l'annuité que nous réglons aux établissements bancaires de 1 573 716 € est constituée de ces deux parties.
Nous commençons à faire réduire notre endettement. Vous voyez que le pic de notre dette se situait fin 2014. Donc, nous avons amorti en 2015 une partie de la dette. Nous allons encore amortir une partie de la dette cette année. Mais tout cela, il faut le payer et nous allons voir comment.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Nous allons garder 5 points centraux, 5 piliers qui sont les mêmes que ceux de l'année dernière et que je vais vous détailler :

- La stabilisation des dépenses de fonctionnement

C'est bien sur stabiliser nos dépenses de fonctionnement. Il faut juste comprendre que l'écart entre les recettes du budget de fonctionnement et les dépenses du budget de fonctionnement génèrent de l'épargne que nous n'allons pas épargner mais envoyer dans la section d'investissement pour générer de l'autofinancement. Il est donc très important de faire de l'épargne dans la section de fonctionnement de manière à contribuer à financer nos équipements et donc nos projets pour la ville. Pour cela, comme nous allons voir tout à l'heure que nos recettes ne progressent pas, il est fondamental de contenir nos dépenses, faute de quoi nous serions en panne d'épargne et d'autofinancement. L'autofinancement sert aussi à rembourser la partie « capital de la dette ». Vous

voyez qu'un budget qui n'équilibrerait pas le remboursement de son capital, commencerait à être en très grande difficulté puisque nous serions sous tutelle.

- La maîtrise de la masse salariale

La partie essentielle de nos dépenses est la masse salariale. Donc, il est vrai qu'il peut y avoir un intérêt à focaliser, en tout cas à s'attacher, à la part prépondérante de nos dépenses puisque nous aurons de ce fait un effet de levier plus important.

- La reconstitution de la capacité d'autofinancement

L'objectif est de se reconstituer de la capacité d'autofinancement, et donc de se permettre de financer nos investissements comme je le disais tout à l'heure.

- Pas d'augmentation des taux communaux en 2016

C'est le point fondamental de nos engagements de campagne, donc pas d'augmentation des taux communaux. La Mairie de Balma ne souhaite pas augmenter les taux communaux dont nous avons la responsabilité pour les ménages. Je vous rappelle que les taux communaux pour les entreprises sont collectés par la Métropole. Nous avons la main exclusivement sur les taux des impôts des ménages.
De toute façon, il faudrait des augmentations considérables pour pouvoir compenser les pertes de la DGF.

- Une maîtrise du poids de la dette

Vous avez vu que l'on commence à amortir la dette. Mais rembourser 1,5 million tous les ans, il faut commencer par les autofinancer. Il n'est pas question de ré-alourdir la dette de la commune même au contraire d'essayer de trouver tous les moyens d'optimiser en faisant de la gestion de dette comme nous l'avons fait l'année dernière, en arbitrant des dettes à 4 % par exemple par des dettes à 1,3 %.

LE FONCTIONNEMENT

Monsieur VERNEY commente le schéma suivant précisant que les recettes vont baisser de 480 000 € malgré les éléments cités ci-dessous :

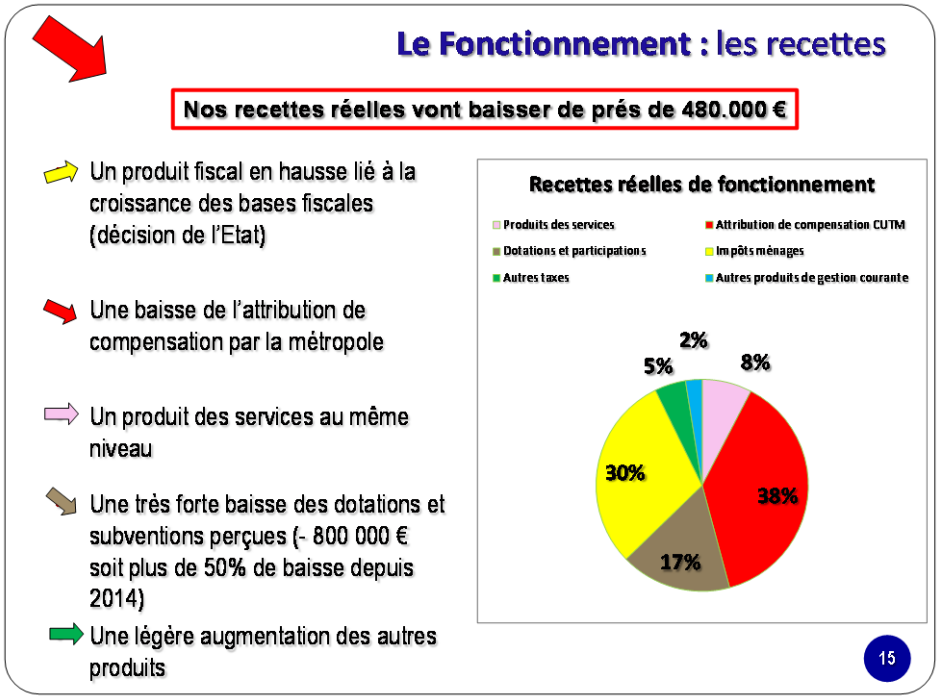

Vous voyez une baisse de 480 000 € alors même que nous avons plus d'habitants, alors même que nous avons besoin de plus de services, alors même que l'on voudrait faire plus de culture, de terrain… mais le problème, c'est que l'on ne peut faire qu'avec l'argent dont on dispose, sauf à augmenter le taux d'imposition, mais quand bien même le ferait-on, il faut juste garder à l'esprit que le produit fiscal de notre commune représente 5 000 000 €. Donc, il faudrait faire une augmentation de presque 10 % pour compenser les 480 000 €.
Pour la réduction des dépenses, nous avons recherché dans tous les gisements possibles envisageables. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en n'a pas encore, et en ce sens il faut remercier nos services et à notre tête, notre Directeur Général des Services parce que c'est un travail au quotidien

que d'aller chercher ces économies. Nos dépenses de fonctionnement vont quand même subir une très légère augmentation et nous allons voir pourquoi mais elles vont quand même être contenues.

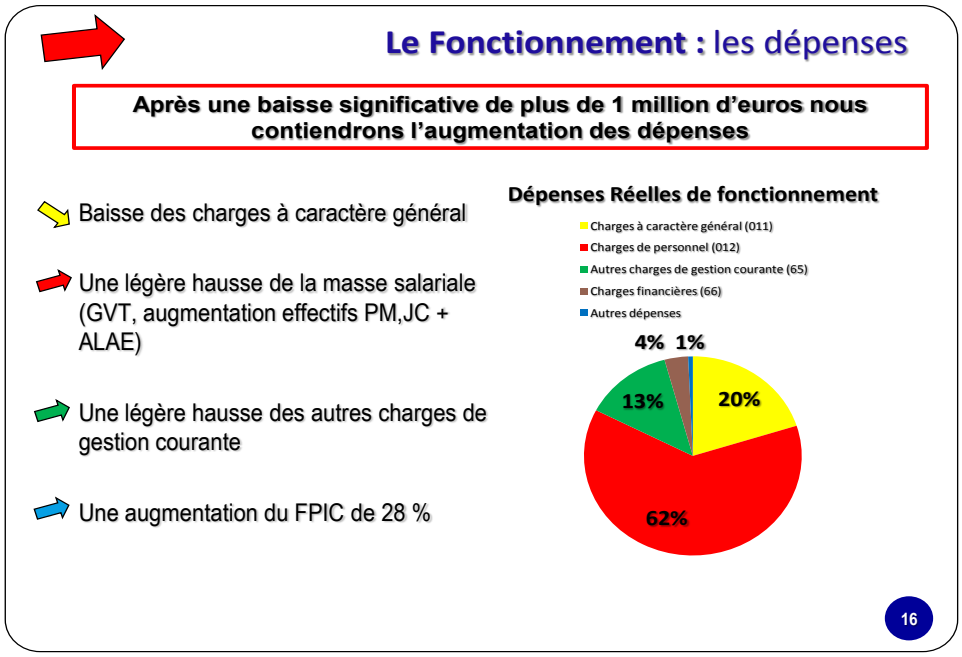

Elles sont constituées de l'intérêt de la dette, les charges à caractère général que je vais vous détailler ultérieurement pour en voir l'évolution sur les dernières années. Cela représente quand même 20 % de nos dépenses. Donc, c'est significatif. Le plus gros levier de nos dépenses est la masse salariale puisque cela représente 62 % de nos dépenses. Cet ensemble de dépenses va augmenter de manière significative puisqu'entre le Glissement Vieillesse Technicité, les augmentations d'effectifs liées à la Police Municipale, les classes supplémentaires, José Cabanis, les ALAE, les augmentations de charges sociales. Je vous fais grâce d'un ensemble de volets. Mais nous aurons donc une augmentation de la masse salariale après l'avoir maitrisée au cours des deux dernières années, et nous allons repartir sur une certaine progression. Nous allons également avoir une légère hausse des autres charges de gestion courante qui représentent 13 % de notre budget. Il s'agit des subventions aux associations (AVSB par exemple). Le FPIC va aussi progresser de 28 %.
Il faut garder à l'esprit 480 000 € de recettes en moins, des dépenses que l'on va contenir mais qui vont quand même légèrement progresser, ce qui veut donc dire une épargne moindre, et plus grave, un autofinancement moindre.
Je veux vous détailler deux éléments importants : les charges à caractère général et la masse salariale :

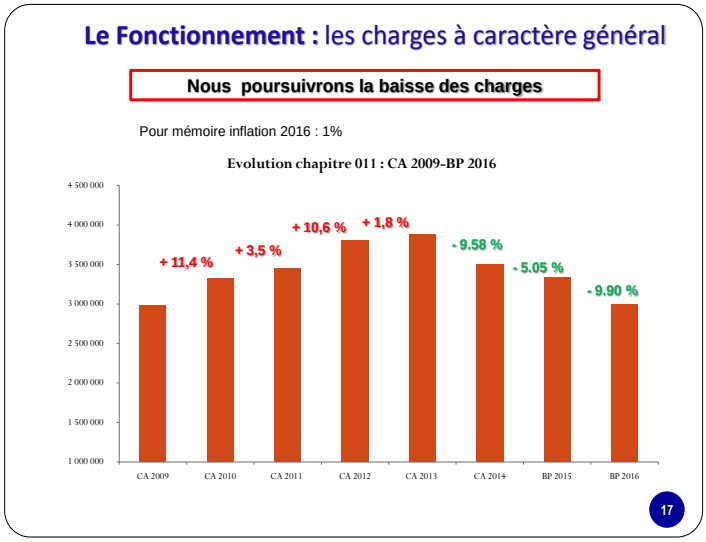

Les charges à caractère général ont progressé de 10 % alors même que nous étions sur des inflations relativement faibles. Nous avons une inflation de 1 % encore cette année. Nous avons réussi à contenir et à baisser de presque 10 % en 2014, presque 5 % en 2015, et nous tablons encore sur un

effort significatif en 2016 de pas tout à fait 10 %. Ceci relève de la prouesse car cela nécessite des efforts dans tous les sens d'aller chercher ces gisements d'économies partout où ils se trouvent.

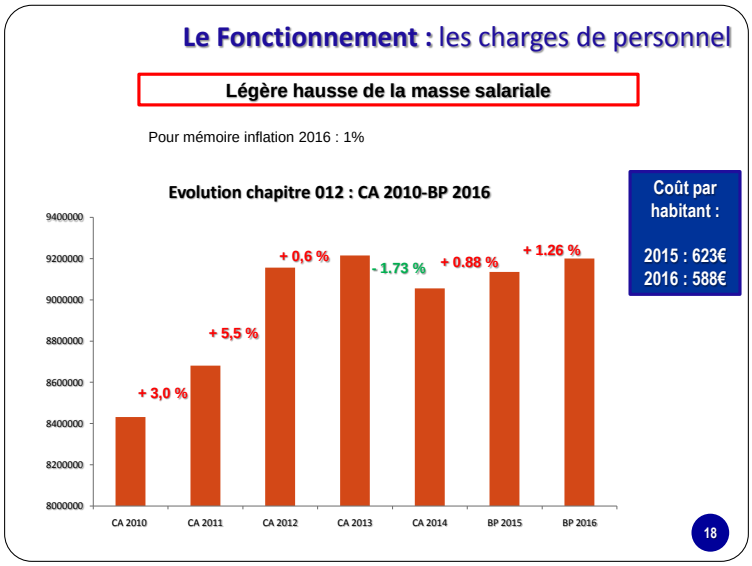

Les charges de personnel : elles ont progressé très fortement de 2011 à 2013. Nous avons essayé de contenir en 2014 et nous sommes repartis sur des progressions extrêmement faibles l'année dernière (0.88 %) et nous repartons sur 1.26 % mais nous n'avons pas vraiment le choix étant donné les services que nous souhaitons apporter à la population par le fait même de l'ouverture de nouvelles classes. Donc, nous aurons une progression de 1.26 % à ramener à une inflation qui progresse de 1 %.
Le tableau de l'évolution des effectifs pour que vous ayez une vision des effectifs statutaires de notre commune. Vous voyez l'évolution des employés municipaux sous statuts titulaires puisque nous sommes passés de 250 en 2013 à 226, puis 222 en 2015. Ce sont des valeurs données au 31 décembre. Je ne vais pas insister plus sur le volet fonctionnement. Je pense que l'on aura l'occasion d'en discuter.

L'INVESTISSEMENT

Je vais vous présenter maintenant la section d'investissement :

Nos recettes seront limitées :
Des subventions en très forte diminution : pour vous donner des précisions, la dernière partie de la subvention du Conseil Départemental à hauteur de 225 000 € pour le 4ème groupe scolaire + la subvention d'OPPIDEA de 900 000 € devait nous être versée en 2015 et va être reportée sur 2016. Ce n'est pas une vraie subvention puisqu'elle était au budget 2015. C'est simplement un transfert de budget.

- Un Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) encore solide : ayant fait des investissements les années précédentes, nous avons un retour de TVA de l'ordre de 1 300 000 € environ.
- La vente du dernier local du cœur de ville pour 340 000 €.
- Aucun recours à l'emprunt : il n'est pas question que nous grevions davantage l'endettement de la commune.
- Notre autofinancement constitue notre unique marge de manœuvre.

Voici nos recettes d'où l'importance de générer une épargne de gestion issue de la section de fonctionnement importante pour pouvoir être autonomes et venir nous-mêmes financer nos projets.
Nous allons passer aux dépenses.

Nos dépenses ne pourront excéder le montant de nos fonds propres :
C'est d'abord le remboursement du capital car nous devrons quand même rembourser 1 250 000 €. Donc, le FCTVA servira à rembourser le capital de la dette de l'année 2016.
Nous avons ensuite des restes à réalisés (RAR) 2015. Il s'agit d'opérations qui sont transférées du Budget 2015 au Budget 2016 parce que ce sont des dépenses qui sont engagées mais qui n'ont pas

été facturées ou réglées sur le budget 2015 mais qui le seront sur 2016. Ce sont les restes à réaliser que je vous présenterai au cours du budget 2016.
Nous y trouverons la fin des programmes en cours inscrits dans une Autorisation de Programme (AP) pour 990 850 € du Cœur de Ville (Ilot Libération) et du Groupe scolaire José Cabanis. Nous y trouverons également la fin du terrain synthétique puisque nous avons engagé des travaux. Nous avons commencé mais il s'agira de payer la plus grosse partie sur le Budget 2016, et enfin le Club house gymnase
Voici le cœur de nos projets pour 2016 et je pense que nous allons avoir l'occasion d'en parler. Je suis convaincu que Monsieur le Maire va nous les développer en détail, notamment la requalification urbaine de l'ilot coupeau que nous souhaitons engager. Cela fera partie d'un AP/CP dont on vous parlera durant la présentation du budget. C'est la Résidence séniors, la Bibliothèque, la MJC, le Presbytère. Nous avons le projet de requalifier, ré-embellir, ré-harmoniser, toute cette partie du cœur de ville.
Il y aura également le déploiement de la vidéo protection, des aménagements anti-intrusion sur plusieurs sites du domaine public et l'informatisation numérique des écoles. Nous souhaitons également équiper les différents groupes scolaires, un certain nombre d'installations informatiques pour leur permettre d'utiliser, d'exploiter les technologies d'aujourd'hui avec les jeunes élèves.
Il y aura également la poursuite de l'entretien des équipements existants : travaux d'entretien et de réhabilitation des équipements et bâtiments communaux (écoles, équipements sportifs, Mairie, crèche, centres sociaux, etc.) afin que notre patrimoine ne se dégrade pas ;

- Renouvellement des ressources techniques (matériel, véhicules, Informatique) ;
- Poursuite de la modernisation de l'éclairage public dans le cadre de l'amélioration du quartier ;
- Aménagement urbain et environnemental.

Voici mes chers collègues comment nous construirons notre budget 2016 compte tenu des moyens qui sont les nôtres et du contexte dans lequel nous évoluons. Je vous remercie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur VERNEY. Qui souhaite prendre la parole concernant le débat des orientations budgétaires ? Monsieur MERIC.

Laurent MERIC
Le contenu de la Loi de Finances 2016 entérine effectivement une troisième réduction successive du concours financier de l'Etat aux collectivités. Pour cette année 2016, le montant de la DGF est donc fixé à 33 000 000 € en recul de 9.6 % par rapport à 2015, et ce recours est essentiellement imputable à la contribution au redressement des finances publiques, pour 3.67 milliards d'euros, ce qui représente 1.89 % des recettes réelles de fonctionnement de toutes les collectivités en 2014 et la clé de répartition est identique à celle appliquée en 2015, à savoir au prorata des recettes réelles de chaque échelon de collectivité. Vous précisiez tout à l'heure, Monsieur VERNEY, que c'était 2.07 milliards pour le bloc communal, mais pour ce qui nous concerne nous, parce que c'est un budget communal dont nous parlons ce soir, il s'agit précisément de 1.45 milliards d'euros qui se répartissent sur l'ensemble des 36 600 communes de France. C'est l'impact du pacte de responsabilité qui vise à réduire les dépenses publiques de 50 milliards d'euros. Je voulais juste vous rappeler que Monsieur FILLON lorsqu'il était premier ministre et même après, proposait un effort de 150 milliards d'euros sur les dépenses publiques, 3 fois plus. Alors je vous laisse juste deviner ce que cela aurait eu comme impact sur les finances des collectivités dont la nôtre.
Mais je voudrais également rappeler une chose qui n'apparait pas dans votre présentation. Il y a aussi potentiellement, et j'espère que vous aurez tout loisir de la trouver, une amélioration possible des recettes d'investissements, parce qu'un fond de soutien à l'investissement local est créé par la Loi de Finances. Il est constitué de deux enveloppes : une enveloppe de 500 millions d'euros pour les communes et les groupements de communes (métropoles et communautés de communes) distribuée par les Préfets et visant à financer la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables. Nous en parlions tout à l'heure Monsieur BASELGA. Il s'agit de la mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements, de la réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaire par l'accroissement de la population du nombre d'habitants. Nous y sommes évidemment en plein et il n'y a pas de raison que nous ne puissions pas bénéficier d'une partie de cette enveloppe de 500 millions d'euros. Il y a aussi une

enveloppe de 300 millions d'euros gérée par le Préfet également et réservée aux communes de moins de 50 000 habitants, ce qui est notre cas. Il y a donc 800 millions d'euros disponibles et répartis entre les communes. Profitons-en. Il y a certainement moyen de discuter de cela avec le Préfet. S'agissant du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA), dont vous avez parlé, les collectivités et leur groupement pourront à partir de 2016 également récupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisés à compter du 1er janvier 2016, il s'agit d'ouvrir plus largement le recours au FCTVA et donc de permettre des recettes supplémentaires pour les investissements futurs. Je crois qu'il faut le rappeler car ce sont des respirations dans le budget que vous aurez à faire Monsieur VERNEY dans les prochains mois.
Il faut aussi rappeler comme vous l'avez fait que l'augmentation du taux pour le remboursement de la TVA aux collectivités, décidé dans la Loi de Finances 2015, permettra d'obtenir davantage de recettes au titre du FCTVA. Cela augmente de près d'1 %, ce qui n'est pas négligeable, d'autant que nous recevons aujourd'hui 1,3 millions pour ce budget de FCTVA. C'est le résultat d'investissements importants mené les années précédentes. Je voudrais également rappeler qu'il y a un abaissement du plafond de la cotisation du CNFPT. Je ne sais pas si vous l'avez intégré dans la baisse de vos dépenses supplémentaires, mais puisque la contribution au CNFPT passe à 0.8 % de la masse salariale, ce n'est pas négligeable. Je voudrais rappeler également que dans le cadre des rythmes scolaires, le Fond de Soutien au développement des activités périscolaires est pérennisé, et la part majorée de l'aide est maintenue pour soutenir les communes les plus en difficultés. Concernant l'évolution des bases fiscales, vous l'avez mentionné, la Loi de Finances prévoit une évolution de ces bases, qui concernent tous les logements et bureaux, de 1 %. Cette évolution correspond grosso modo à l'inflation évidemment.
Dans le tableau que vous n'avez pas présenté ici, mais présent dans la note de synthèse que vous nous avez adressée, vous avez traduit cela dans des évolutions des bases mais également des recettes fiscales pour lesquelles nous avons eu juste un camembert mais pas trop de détails. Je voudrais simplement y revenir car je pense que c'est important. A cette évolution de 1 % liée à la Loi de Finances, il faut ajouter, puisque nous sommes une commune en développement, l'évolution du périmètre sur lequel s'applique cette fiscalité. Vous avez parlé du nombre de logements, il faut donc parler des conséquences en termes de recettes de fiscalités pour la commune avec les nouveaux logements et bureaux ; et lorsque nous calculons, nous voyons que vous les avez estimées à 3 %. Cela fait donc au total 4 % d'évolution. Et le tableau que vous présentez dans la note du DOB montre bien cette évolution de 4 %. En revanche, le tableau juste en dessous et qui parle du produit fiscal n'évolue que de 1 %, c'est-à-dire que vous nous dîtes que les bases, nos bases, l'ensemble du patrimoine de notre commune, évoluent de 4 %, en revanche les recettes liées, c'est-à-dire l'application de la fiscalité sur ces bases, évoluent de 1 %. Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Pouvez-vous m'expliquer ? Ce que je sais calculer, c'est la différence qui n'apparait pas. Elle est de 160 000 €. Il manque donc dans vos prévisions de recettes 160 000 € Monsieur VERNEY. Donc, déjà sur les 480 000 € que vous nous expliquez manquer pour cette année 2016, vous pouvez enlever 160 000 € qui sont forcément prévus puisqu'elle s'applique aux bases que vous avez définies. Je me pose une question. Pourquoi les ignorer et cacher ainsi 160 000 €, puisque vous nous annoncez 480 000 €, il aurait été bien de mettre l'ensemble des recettes et je n'ai vu que dans ce document ce point essentiel. Sur qui ou sur quoi allez-vous faire des économies budgétaires correspondant à ce montant de recettes ignorées ? C'est aussi une question qui se pose. Dans ce contexte des finances locales, l'accent est mis sur la dette et sur les nouvelles dépenses générées par les investissements antérieurs qui pèseraient lourdement sur les équilibres financiers, écrivez-vous, encore et toujours d'ailleurs. C'est un copier-coller. J'ai repris la note de 2015 et à bien des égards, c'est exactement la même note que 2015. Il faudrait renouveler un peu l'argumentaire, je pense. Concernant la dette, pour 2016 si on fait le ratio de ce que vous nous annoncez, un peu plus de 10 millions sur les 15 326 habitants de Balma - et là je voudrais revoir les chiffres que vous annoncez. Mais les chiffres de l'INSEE disent qu'au 1er janvier 2013 (qui ont toujours 3 ans de retard, Balma compte 15 326 habitants) cela correspond à une moyenne de 728 € par habitant alors que dans les communes de même strate, la dette est de 928 € par habitant. J'aimerais savoir vraiment comment cela pèse sur notre budget si fortement ? Comment font les autres, alors que nous sommes bien en deçà, pour arriver à exister ? Pour les dépenses de fonctionnement, vous agitez à nouveau le chiffon rouge alors même que les recettes de fonctionnement comme les impôts sont largement sous-estimés. Parallèlement, en 2015, vous avez fait un nouvel emprunt de 2 millions d'euros qui a été renégocié. Cela peut paraitre très bien de prime abord, mais ce qu'induit cette renégociation, c'est une augmentation. C'est un peu sélectif en effet, car vous le montrez dans votre note, mais pas sur les tableaux que vous avez présentés ce soir, une augmentation de 25 % des charges financières en

2015. La note est une longue plainte sur la réduction des dotations sur les difficultés rencontrées et en même temps on assiste à une augmentation sans précédent des charges financières sans précédent en un an alors que la période 2014-2016 constitue le cap difficile à passer. C'est vous-même qui nous l'avez dit. Ce n'était peut-être pas le meilleur moment pour renégocier des emprunts alors que nous avons besoin de trésorerie et de financements. Et c'est à ce moment là que vous augmentez les dépenses. Cette augmentation des dépenses versée aux banques au cours de l'année 2015 et impactant aussi 2016, pèse finalement directement sur le personnel puisque votre note précise que les avancements d'échelons pour le personnel se font au temps maximum ou moyen donc moins souvent. Et je ne prends que cet exemple. Je résume, plus de remboursement d'intérêts d'emprunts, plus d'économies et moins d'avancement. C'est l'exemple de ce que nous ne ferions pas. En tous cas, pas comme cela. Ce débat qui précède le budget primitif montre vos intentions pour ce budget : réduire artificiellement les recettes, augmenter certaines dépenses, faire peser sur le personnel et au final sur les services rendus aux Balmanais, des économies dont il serait préférable de mesurer le niveau véritablement nécessaire, et de ne pas faire des économies un dogme politique.
Côté investissements, la note de synthèse ne dit rien de très précis. Nous avons appris des choses supplémentaires ce soir. Une liste à la Prévert fait office de programme, aucun montant n'est associé à cette liste, aucune information permettant de quantifier le niveau d'investissements. Deux aspects, pourtant, apparaissent avec un accent fort mis sur la sécurité à travers la vidéo protection et le système anti-intrusion sur certains espaces naturels, mais nous n'avons rien vu sur la prévention, l'anticipation, les moyens donnés en terme d'investissements pour l'animation de la commune, ainsi que l'annonce d'un programme de 4,5 millions d'euros. Vous n'avez pas cité de chiffre et il est pourtant cité dans votre note de synthèse du DOB avec 4,5 millions d'euros de programme pluri-annuel pour l'Ilot Coupeau sur la fin du mandat, la Résidence séniors, la bibliothèque, le presbytère et la Maison de la MJC. Vous nous annoncez 4,5 millions mais on ne sait pas pour quoi faire, pour quel projet, pour quel aménagement ? Mais surtout, vous ne nous dites rien sur vos intentions sur l'ilot Coupeau. Vous nous dîtes simplement que vous allez programmer un investissement de 4,5 millions d'euros. Lorsque nous finançons 4,5 millions d'euros sur un seul endroit, la question que nous nous posons est : « quel est l'impact sur d'autres équipements ailleurs sur la commune ? ». A Vidailhan, par exemple où il y a un besoin criant d'équipements, de salles d'activités pour les associations qui demandent des salles et qui ne les obtiennent pas. Et il n'y a pas qu'à Vidailhan où un certain nombre d'associations ont besoin de salles et n'arrivent pas à les obtenir. Il faudrait qu'il y ait des salles ailleurs. Ou encore à Lasbordes. Nous voyons bien que le choix fait par votre majorité est celui de valoriser l'espace autour de la future Maison Séniors, mais nous nous posons la question : « Faut-il concentrer autant de financement sur ce seul endroit ? ». La prochaine étape sera donc le budget primitif avant le 15 avril puisque c'est la limite que la loi autorise. Ce débat d'orientations budgétaires donne quelques indications sur ce que sera le budget primitif et les grandes lignes qui visent à sous-estimer les recettes, à faire porter les efforts sur les services de la ville, à orienter les investissements sur la sécurité, et sur l'ilot Coupeau pour l'essentiel. Le groupe Balma Avenir que je représente ne partage pas ces orientations. Nos choix d'investissements porteraient bien plus sur les équipements qui favorisent le vivre ensemble dans notre ville pour que les associations puissent se réunir sans difficultés par exemple. Economies et sécurité, sécurité et économies, le ton est donné mais nous ne le partageons pas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Merci. Je vais commencer par vous dire que j'ai écouté avec beaucoup d'attention vos remarques. Vous avez passé un moment à nous reprendre la Loi des Finances. Nous avions voulu être synthétiques sur la Loi des Finances parce que comme vous, nous l'avons lue et nous la connaissons. Mais vous avez passé la moitié du temps à nous parler du DOB, c'est-à-dire de ce que l'on va faire du Budget de la Ville en nous parlant la moitié du temps, de ce qui se passe au niveau national et ce qu'a dit Monsieur FILLON ou de ce qu'a fait Monsieur HOLLANDE. Aujourd'hui je crois que chacun le juge. La réalité c'est que depuis que nous avons été élus, nous faisons face à un double effet ciseau avec 800 000 € de recettes de fonctionnement en moins de la part de l'Etat et 800 000 € de charges induites par la réalisation de nouveaux équipements. C'est une réalité. Il y a donc 1,6 millions estimés de recettes supplémentaires à trouver. Pour cela, il n'y a pas trente-six solutions. Il y en a deux. La première solution, pour essayer d'équilibrer le budget, quand on a une diminution des recettes et une augmentation des dépenses, c'est soit de diminuer les dépenses, soit d'augmenter les recettes. Quand on sait que l'Etat se désengage et que nous n'avons pas la possibilité de trouver d'autres ressources que d'augmenter la fiscalité, c'est donc l'augmentation de la fiscalité. C'est d'ailleurs ce que vous avez

fait, Monsieur MERIC, lorsque vous étiez délégué aux Finances, sur la moitié du mandat précédent en augmentant la fiscalité des ménages balmanais. Nous savons ce dont vous êtes capables.
Nous avons choisi un autre registre, celui d'agir plutôt sur les dépenses pour essayer de compenser ce déficit de recettes de l'Etat et cette augmentation des dépenses que nous ne jugeons pas mais elle est ce qu'elle est. Il y a de nouveaux équipements, de nouvelles populations et des dépenses induites pour faire face à l'accueil de nouveaux habitants et qui génèrent pour nous des frais importants. Nous, très clairement, il est vrai que l'on a fait ce choix.
J'ai beaucoup de respect pour ce que vous dites. Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. Mais je dois dire que le bilan de votre action lorsque vous étiez conseiller délégué aux finances est devant nous. Les chiffres rouges, c'est vous et les chiffres verts, c'est nous. Alors, vous avez beau nous indiquer avec un ton que l'on respecte, ce qu'il faudrait que l'on fasse, effectivement depuis que nous sommes élus, nous avons peut-être la même note d'orientations budgétaires en 2016 qu'en 2015. C'est de nature à rassurer les Balmanais car cela veut dire que nous ne changeons pas, et que le cap est fixé pour le mandat, et que cette majorité avance progressivement dans le cadre qu'elle s'est fixée et qu'elle a fixé aux Balmanais lors de l'élection municipale en 2014. Quel était ce cadre ? Premièrement, diminuer fortement les dépenses. Cela a été fait alors que cela n'avait jamais été fait pendant 20 ans.
Deuxièmement ne pas augmenter la fiscalité des foyers balmanais pour ne pas ponctionner davantage que ne le fait l'Etat d'aujourd'hui avec les ménages. Nous le faisons.
Troisièmement, grâce à l'autofinancement dégagé, développer les programmes que nous avons proposé lors de la campagne électorale, et je dois dire que lorsque vous vous plaignez que nous concentrions 4 500 000 € dans le cœur de ville de Balma alors que vous-mêmes vous en concentriez 10 000 000 € et que vous nous dites que c'est trop, j'ai du mal à comprendre. Mais qu'importe. Ce n'est pas le débat, ce n'est pas polémique, cela m'est égal… mais nous effectivement, il y a 4,5 millions car notre programme électoral présenté démocratiquement aux Balmanais et validé proposait la création d'une Résidence Séniors qui ne sera pas municipale et qui ne sera donc pas une dépense pour la Ville. Ensuite, l'extension et la rénovation de la bibliothèque municipale, nous le ferons. La rénovation du presbytère et de la MJC sera faite pour que nous achevions la tache que vous avez vous-même engagée de rénovation du cœur de ville même si vous le savez, à titre personnel, j'ai eu beaucoup à dire sur le projet de l'ilot Libération. Mais les choses sont ainsi. Il y a là une continuité avec ce qui avait été engagé pour que nous ayons un cœur de ville neuf, nouveau, attrayant. Ensuite, nous avons d'autres projets : le déploiement de la vidéo protection, un projet nouveau d'informatisation numérique des écoles car nous voulons inscrire la ville dans le domaine de la modernité. C'est aussi une attente des enseignants. Ils seront consultés, ils le savent, avec Sophie LAMANT dans le cadre des choix et des investissements qui seront faits. C'est ensuite bien entendu la sécurisation de certains sites sensibles et notamment face à l'arrivée potentielle de gens du voyage. On ne peut pas se résoudre à subir tous les ans comme jusqu'à présent la destruction du mobilier urbain pour faire en sorte que des gens du voyage pénètrent en toute illégalité sur des terrains privés en l'occurrence municipaux. Nous allons donc sécuriser en investissant. Nous sommes en train de le chiffrer aux alentours de 80 000 € en remplaçant les portiques pour en mettre d'autres qui sont inviolables en reprenant le tour des espaces boisés classés que nous avons et notamment du Bois de Lagarde. Effectivement, cela peut vous poser problème et je comprends mais là aussi, c'est une volonté et une attente, que nous jugeons importante de la population, de voir un certain nombre de sites sécurisés. Je rappelle que la pression est très forte puisqu'il y avait 150 caravanes la semaine dernière à Bruguières qui ont été déplacées cette même semaine à Fenouillet, et nous savons très bien que nous avons à ce jour des demandes de gens du voyage qui souhaitent s'installer au mois de juin. Bien sur nous refusons, mais rien ne garantit qu'ils n'essaient pas comme par le passé de forcer le passage. Donc, nous avons décidé là aussi de sécuriser un certain nombre de secteurs.
Autre point, concernant les chiffres sur l'investissement, c'est un débat d'orientations budgétaires. Ce n'est pas encore le budget. Je peux comprendre votre impatience. Simplement chaque chose en son temps, chaque jour son exercice. Aujourd'hui nous sommes là pour présenter les orientations. Quelles sont-elles ?
Poursuite de la diminution des dépenses, des charges à caractère général, maîtrise des dépenses de personnel. Pourquoi dis-je maitrise ? Car nous avons une inflation de 1 %, mais également un Glissement Vieillesse Technicité, des cotisations sociales qui augmentent entre 2 et 3 %, et pour autant nous avons prévu d'augmenter nos charges et notre masse salariale de 1.26 %, alors que pour la totalité qui est entre 1 et 3 %, nous n'augmentons que de 1.26 %. A côté de cela nous ouvrons de nouvelles salles de classes. Il y a besoin de personnel, nous embauchons des policiers municipaux puisque nous avons prévu de doubler les effectifs d'ici la fin du mandat, et à côté de cela nous

sommes à 1.26 % d'augmentation. Certes, c'est une augmentation mais cela signifie que nous continuions à appliquer le non remplacement systématique des agents qui partent à la retraite ou qui sont mutés car là aussi, nous savons qu'il y avait une marge de manœuvre.
Maîtrise des dépenses, maîtrise des charges à caractère général et des dépenses de personnel, tout cela pour ne pas augmenter la fiscalité et permettre le développement et les investissements qui sont prévus dans notre programme. Enfin, vous vous plaigniez du fait que nos agents n'avançaient qu'à l'échelon moyen ou maximum. Il vous a échappé à la lecture de la loi de Finances, mais en fait ce n'est certainement pas dans la loi de Finances, que ce Gouvernement a supprimé les avancements à minimum. Je vous indique donc que nous ne sommes pour rien à la suppression à l'avancement minimum que vous regrettez. En tous cas, nous avons fixé le cap. Nos agents avec qui nous travaillons savent particulièrement le contexte dans lequel nous travaillons. Je crois que les choses sont faites. Il y a une gestion qui veille aux dépenses du quotidien. Je ne crois pas que la population puisse se plaindre contrairement à ce que j'ai pu vous entendre énumérer. Il n'y a pas eu de fermeture de service, de baisse de service je n'en connais pas. Les Balmanais ne protestent pas, puisque je ne reçois pas de courrier de réclamation de leur part. A côté de cela, au contraire, nous avons mis en place de nouveaux services : le service Allo Mairie, la navette séniors, nous augmentons progressivement les services de la Police Municipale. Bref, cela se fait car nous avons une gestion très rigoureuse. Nous maintenons le cap et donc, j'espère pouvoir vous dire lors du DOB l'an prochain pour l'année 2017 que nous sommes sur les mêmes bases que l'année 2016 car ce sera très bon signe. Cela signifiera simplement que nous respectons les engagements. Maintenant, je peux entendre que les engagements que nous avons pris, la politique que nous menons est une politique ambitieuse, de maîtrise des dépenses, de développement équilibré de notre commune, et ne peut pas forcément plaire à tout le monde, notamment à ceux dont le résultat peut se voir très clairement en rouge sur le graphique affiché à l'écran.
Pour terminer sur vos interventions concernant la Maison de quartier de Vidailhan, c'était dans notre programme électoral, sauf qu'il faudra encore que nous ayons plus de débats comme ceux là, car le mandat n'est pas terminé. J'ai indiqué en me déplaçant dans le quartier, dans les réunions de quartier que j'anime à Vidailhan, que nous envisagerons d'ici la fin du mandat effectivement, la création d'une maison de quartier avec des lieux d'activités, un bureau comme nous l'avions proposé, d'ilotage pour notre police municipale qui servira en relais de notre poste situé ici à l'hôtel de ville. Simplement là aussi, chaque chose en son temps. Je préfèrerais tout faire et réaliser, avec la majorité municipale que je remercie pour son soutien sans faille, aujourd'hui tout ce que nous avons prévu de faire en 6 ans. Simplement, nous faisons avec les capacités financières qui sont les nôtres et avec le matraquage que nous subissons de la part de l'Etat. En toute humilité, je ne dirais pas que ce que nous faisons aujourd'hui est bien car ce serait un peut trop orgueilleux, mais c'est quand même relativement correct au regard des ambitions que nous affichons pour notre ville. Voilà ce que je voulais vous dire après avoir écouté très attentivement les questions et les inquiétudes qui étaient les vôtres.
Monsieur VERNEY, rien de particulier ? Avez-vous des questions particulières ?

Sylvie BAHUREL
Il y a quelque chose que je ne comprends pas. La baisse en 2014, elle incombe à qui ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
La baisse en 2014, vous le savez très bien, elle incombe à l'action que nous avons mise en place dès mars 2014. Nous l'avons indiqué. Une réunion publique a été présentée l'an dernier à l'occasion du compte administratif où nous avons indiqué l'an dernier au mois de mars 2015 quelles étaient les actions mises en place dès mars 2014, pour arriver aux économies que nous avions générées en 2014. Je vous le laisse penser si cela vous rassure que c'est peut-être grâce à vous simplement. Lorsque nous regardons l'antérioté, nous nous arrêtons en 2009.

Sylvie BAHUREL
Non, moi je n'y étais pas.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
On se demande comment vous auriez pu infléchir tout d'un coup. Ce devait être l'opération du Saint Esprit ou peut-être une vision ? Mais vous le savez puisque nous l'avons présenté en réunion publique et que nous avons impulsé les mouvements que vous voyez.

Laurent MERIC
Comme vous parlez du Saint Esprit, je voudrais savoir si la vie sur terre a démarré en 2014 ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je n'ai pas envie de vous répondre. Ce n'est pas à nous de juger. Mais ne vous inquiétez pas, les Balmanais jugeront en leur temps.

Marc VERNEY
Je vais répondre à Madame BAHUREL. Peut-être qu'un point vous a échappé. Le premier chiffre en vert que vous voyez en baisse, c'est un compte administratif. Cela veut dire que ce compte administratif de 2014 en baisse (9,58 %), nous vous l'avons présenté en avril 2015. C'était donc l'exécution de 2014. Les deux autres histogrammes sont des budgets primitifs. C'est peut-être ce qui vous a trompée. Mais c'est bien notre job.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mes chers collègues, c'est un débat qui n'appelle pas de vote. Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Justement Monsieur le Maire, je pense qu'à partir de cette année, le débat amène un vote ainsi qu'une délibération nécessaire à l'adoption de ce vote.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, vous avez raison. Nous allons le soumettre au vote.
Je voulais simplement dire que nous avons concentré énormément de diminutions des charges dès notre arrivée. Cette impulsion se poursuit mais, à un moment, nous allons arriver à un maximum de réduction de la dépense, et je le dis pour les administrés présents. L'objectif est d'essayer, à la fin du mandat, de faire une proposition de services à la ville et que par conséquent les effectifs municipaux nécessaires à la réalisation de ces services auront augmenté, que l'inflation aura fait son travail aux environs de 1 à 1,5 % tous les ans, c'est-à-dire sur l'ensemble du mandat, d'un peu plus de 6 %, que nous ayons des charges et des dépenses qui soient avoisinantes, en tous cas très proches du moment où nous avons pris les commandes de la collectivité. C'est bien cela l'objectif. En réalité, pendant 6 ans de mandat, grâce à une gestion très rigoureuse, tout ce serait passé comme si les choses et les dépenses avaient stagné et que nous ayons gommé et absorbé la totalité des hausses que nous subissons tous les ans. C'était bien cet objectif et je fais un lien avec l'audit financier réalisé. Ce dernier nous sert de guide car ce que nous subissons aujourd'hui est très proche de ce qui était prévu par l'audit financer. Nous avons fixé le cap depuis lors, et il est ce que vous voyez ici et qui va se poursuivre jusqu'à la fin du mandat mais il est évident qu'il est compliqué d'exercer dans ces conditions. Tous les Maires le savent. Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Laurent MERIC
Monsieur le Maire, en général lorsque l'on soumet au vote d'un Conseil Municipal, nous aimerions avoir la délibération que vous nous soumettez puisque nous ne l'avons pas dans les projets que vous nous avez adressés.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
La note de synthèse constitue la délibération, base sur laquelle je vous demande de voter.

Laurent MERIC
Ce n'est absolument pas l'objet d'une telle délibération, Monsieur le Maire.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
La note de synthèse constitue la base de la délibération que je vous demande de voter.

Laurent MERIC
Je vous l'assure, la délibération prévoit…

Vincent TERRAIL-NOVÈS
… Je vous propose par la présente délibération de bien vouloir accepter le débat des orientations budgétaires que nous avons présenté lors de cette séance en Conseil Municipal. Je soumets aux voix la délibération.

Laurent MERIC
Pouvez-nous dire le texte précis de votre délibération ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le Conseil Municipal prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires a bien eu lieu et le Conseil Municipal adopte les orientations budgétaires telles que présentées dans la note de synthèse qui vous a été adressée.

Laurent MERIC
Je vous assure que si vous voulez soumettre cette délibération, évidemment nous votons contre. Mais je vous assure que ce texte de délibération pourra faire l'objet d'une annulation.
Je vous invite à prendre la Loi Notre du 7 août 2015 publiée au Journal Officiel du 8 août 2015 qui fait évoluer le DOB dans les communes de plus de 3 500 habitants et dans les communes de plus de 10 000 habitants sur différents aspects.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vais vous le faire vérifier par Monsieur le Directeur Général des Services.
Je propose au Conseil Municipal une interruption de séance. Notre Directeur Général des Services va le vérifier. Merci.

- *Interruption de 5 minutes*
- *Reprise :*

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous étions bien sur un vote. Par contre, il n'y a pas de formalisme particulier dans la rédaction de ce vote, comme je vous l'avais indiqué. La proposition que je faisais était donc valable et je vais donc demander à Marc VERNEY de le reprendre in extenso.

Marc VERNEY
Je vous rappelle que la tenue du DOB est obligatoire dans les Régions, les Départements, les communes de plus de 3 500 habitants, les établissements publics et administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, et qu'une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.
A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les orientations budgétaires 2016 à partir des axes qui viennent d'être présentés.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je soumets aux voix la délibération exactement comme je vous l'avais proposée. Je vous propose de mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Nous notons les votes contre de l'opposition.

Délibération approuvée à la majorité des voix avec 8 voix contre
(Mr Laurent MERIC, Mme Christine BARBIER, Mme Mathilde PREVEL, Mr Jean-Pierre LORRE, Mr Charles NIETO, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIE)

Je vous remercie.
Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Je voudrais également préciser que cette délibération vise juste à acter le fait que le débat a eu lieu. C'est ce que vous faites sans tenir compte du fond du débat. C'est prendre acte qu'il a eu lieu mais il doit être soumis à un vote, mais je dois également vous rappeler que pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientations budgétaires doit en outre comporter une présentation de la structure de l'évolution des dépenses mais aussi des effectifs et préciser notamment l'évolution

prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Concernant les effectifs, ce débat n'a pas porté sur les effectifs. Je ne parle pas des dépenses de personnel. Vous nous avez donné un chiffre mais nous n'avons pas de précisions sur les effectifs et l'évolution des dépenses de personnel à titre prospectif tel que rédigé par la note adressée le 30 novembre par le Ministère de l'Intérieur à l'ensemble des Préfet qui a du vous le faire suivre, j'imagine. Mais on ne va pas avancer plus que cela. Il s'agit de préparer correctement le Conseil Municipal, ce que je pense nous avons fait en regardant les textes en vigueur suite à l'adoption de nouvelles lois qui font qu'effectivement dorénavant, il y a délibération à prendre même dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je crois que Monsieur VERNEY a été clair sur les effectifs et nous n'allons pas y revenir. Je propose à François GINESTE en points divers d'aborder le chapitre culturel sur la semaine qui va se présenter à nous.

François GINESTE
Je vous rappelle qu'à partir de samedi, débute la semaine de Langue Française et de la Francophonie. Pour la deuxième fois, la ville de Balma a obtenu le label de ville partenaire de cette semaine décernée par le Ministère de la Culture. Il n'y a que 6 villes dans la Région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées ayant obtenu ce label. Cela représente l'organisation d'une 20aine d'évènements artistiques, culturels, littéraires, inédits sur la commune. Je ne vais pas tous les détailler. Vous avez ces renseignements dans le Balma Info reçu dans vos boites aux lettres. Vous l'avez peut-être reçu. Je voulais insister sur trois points. Pour obtenir ce label, il faut associer nos services culturels, éducatifs, sociaux, qui travaillent tous ensemble. Maintenant nous voyons avec plaisir arriver des associations balmanaises comme Balma 31, Vents de mots, la MJC, le comité des fêtes. Tout le monde participe à cet évènement culturel et nous en sommes ravis.
Je veux également insister sur 3 évènements importants :

- le 12 mars à 20 H 30 à l'auditorium, le concert hommage à Nougaro organisé par le Comité des Fêtes ;
- le 16 mars à l'auditorium, un concert gratuit de l'enfance et de la francophonie avec une première partie avec des conte tahitiens et des musiques cubaines puis une deuxième partie avec les plus belles chansons du répertoire français avec au chant la comédienne et chanteuse Marine de CHARRIN accompagnée par l'excellent pianiste Arnaud BUNA.
- le 18 mars à l'auditorium, organisé par la MJC, un ciné-débat très intéressant avec le film intitulé « La cour de Babel ».

Vous pouvez retrouver ces programmes sur le Balma Info.
Je voulais insister sur un point qui me parait très important, c'est que fêter la Langue Française est surtout pour les enfants. Nous avons organisé un concours « Dis-moi dix mots ». Ces dix mots sont proposés par le Ministère de la Culture. C'est un peu compliqué cette année (poudrerie**,** dracher**,** ristrette, tap-tap…). Tous les Balmanais peuvent y participer et nous les envoyer à notre service culture à la Mairie. Chacun peut écrire son texte. Nous avons organisé un petit concours pour les élèves du collège. Ils ont fait un travail formidable et je remercie tous les professeurs impliqués. Nous avons délibéré avec le jury un peu plus tôt. Une centaine de documents nous ont été donnés. Certains ont fait des graphismes, d'autres, on fait des représentations en 3D, des sculptures, et d'autres ont écrit de très nombreux textes. J'ai pu en lire d'une qualité exceptionnelle. Ce sont des élèves de 6ème à 3ème. Certains sont incroyables. C'est une jeune fille qui a pratiquement 19,5 de moyenne dans tout et elle a rendu une épreuve d'un graphisme extraordinaire et d'un texte fabuleux. Tout sera restitué en préambule. Certains textes seront lus par Vents de Mots avant le concert du mercredi 16 mars. Vous pouvez assister à cette restitution de textes notamment des élèves du collège.
Le carnaval est également un évènement important qui fait partie de cette semaine de la Francophonie, et le thème sera le Québec cette année. En amont, il y a aussi un gros travail pour le carnaval avec l'élaboration des costumes et autres.
Pour terminer, la gastronomie, car nous sommes dans le Sud-Ouest, avec des ateliers culinaires notamment dans les accueils de loisirs, maisons de quartier.
Vous pouvez lire le programme et vous inscrire à tous ces évènements en regardant le site internet de la ville à votre disposition.
Je vous remercie.

État des Compétences déléguées au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez, à l'issue des délibérations présentées, le rapport sur les décisions que j'ai prises au titre des compétences que vous m'avez déléguées et confiées.

ENFANCE, VIE SCOLAIRE, DISPOSITIFS EDUCATIFS DE LOISIRS ET ANIMATION, JEUNESSE, COHESION SOCIALE

Signature d'une convention de partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale
Le 14 décembre 2015

- mise à disposition de la piscine municipale de Balma pour la mise en œuvre de la natation scolaire pour l'année 2015/2016 dans le cadre de la politique du « savoir nager » et de l'inscription de cet apprentissage dans le socle commun de connaissances et de compétences, ainsi que le souhait de la Ville de participer à cet enjeu
- pour une durée d'une année scolaire renouvelable par tacite reconduction sous réserve de produire l'agrément des personnes compétentes

Signature d'une convention de partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale
Le 15 décembre 2015

- mise à disposition de moyens au profit des élèves et notamment la volonté d'encadrer les actions natation en Éducation Physique et Sportive (EPS), par la mise à disposition des agents de la collectivité compétents
- pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder toutefois 5 ans

Dans le cadre de l'acquisition de denrées alimentaires :

Signature d'un marché avec la société GARONNE FRUITS
Le 17 décembre 2015

- Pour le lot 3 : fourniture et livraison de fruits, légumes, pommes de terre et produits traiteurs
- Le montant versé par la commune est estimé à 34 000 € par an, sans minimum ni maximum

Signature d'un marché avec la société BIOFINESSE
Le 17 décembre 2015

- Pour le lot 4 : fourniture et la livraison de fruits frais issus de l'agriculture biologique ou agriculture raisonnée
- Le montant versé par la commune est estimé à 2 900 € par an, sans minimum ni maximum

Signature d'un marché avec la société VIVA'CITE
Le 22 décembre 2015

- Pour une mission d'accompagnement dans le cadre du projet éducatif territorial
- Le montant versé par la commune est de 5 250 € HT

Dans le cadre de l'organisation des séjours de vacances de l'ALSH élémentaire :

Signature d'un marché avec l'association départementale PEP 31
Le 13 janvier 2016

- Pour le lot 1 – séjour d'hiver
- Le montant versé par la commune est de 9 460 € TTC

Signature d'un marché avec l'association départementale PEP 31
Le 13 janvier 2016

- Pour le lot 2 – séjour de printemps
- Le montant versé par la commune est de 4 176.50 € TTC

Signature d'un marché avec l'association CHEMINS DU MONDE
Le 13 janvier 2016

- Pour le lot 4 – séjour d'automne
- Le montant versé par la commune est de 5 655 € TTC

Dans le cadre des structures Petite Enfance :

Signature d'une convention avec l'École des Parents et des Éducateurs
Le 28 janvier 2016
- Pour l'intervention d'une psychologue au cours de séances de régulation d'équipe pour les besoins du personnel de la crèche familiale
- Le montant maximum versé par la commune est de 480 € pour l'année 2016
  (4 séances maximum de 1 h 30 à 120 € la séance)

Signature de deux conventions avec l'association « Le temps du mouvement »
Le 1er février 2016
- Pour la mise en place par une intervenante d'ateliers d'éveil psychomoteur et sensoriel auprès des enfants de la Maison de la Petite Enfance (RAM)
- Le montant maximum versé par la commune est de 1 800 € pour l'année 2016
  (36 séances maximum de 1 h à 50 € la séance)
- Pour la mise en place par une intervenante d'ateliers d'éveil psychomoteur et sensoriel auprès des enfants de la crèche familiale
- Le montant maximum versé par la commune est de 600 € pour l'année 2016
  (12 séances maximum de 1 h à 50 € la séance)

CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX, URBANISME

Signature d'un marché avec la société GDS TP
Le 27 novembre 2015
- Pour l'acquisition d'un tractopelle nécessaire au travail en régie des services techniques de la commune
- Le montant versé par la commune est de 53 000 € HT

Dans le cadre de la location de matériel pour les travaux en régie des agents de la commune de Balma :

Signature d'un marché avec la société LOXAM
Le 3 décembre 2015
- Pour le lot 1 – engins de chantier et matériels de travaux publics
  Le montant maximum annuel versé par la commune est de 8 000 € HT
- Pour le lot 2 – engins de levage
  Le montant maximum annuel versé par la commune est de 5 000 € HT

Signature d'un marché avec la société LOCAFORCE
Le 3 décembre 2015
- Pour le lot 3 – véhicules légers
- Le montant maximum annuel versé par la commune est de 5 000 € HT

Signature d'un marché avec la société SYLVEA
Le 14 décembre 2015
- Pour le lot 16 - reprise des habillages bois pour mise conformité dans le cadre de l'opération « cœur de ville – îlot Libération »
- Le montant versé par la commune est de 185 000 € HT

Signature d'un marché avec la société EIFFAGE
Le 21 décembre 2015
- Pour des travaux de réfection de cheminements piétonniers
- Le montant versé par la commune est de 23 057 € HT

Signature d'un marché avec la société LABOSPORT
Le 22 décembre 2015
- Pour une mission de contrôle technique dans le cadre de la réalisation d'un terrain de jeu mixte en gazon synthétique
- Le montant versé par la commune est de 10 601 € HT

Signature d'un marché avec la société MIDI-PYRENEES VI SUD
Le 6 janvier 2016
- Pour l'acquisition d'un camion plateau d'occasion pour le Centre technique municipal
- Le montant versé par la commune est de 17 000 € HT

ACTION SOCIALE, SOLIDARITÉS, LOGEMENTS, SÉNIORS ET HANDICAP

Signature d'un marché avec la société LE PICOTIN GOURMAND
Le 15 décembre 2015
- Pour l'organisation du repas annuel des séniors de la commune
- Le montant maximum versé par la commune est de 26 700 € TTC
  (soit 1 500 repas maximum pour un montant de 17.80 € TTC par convive)

GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, FINANCES, VIE ÉCONOMIQUE

Signature d'un contrat de prêt auprès de la Banque Postale
Le 18 décembre 2015
- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 2 000 000 €
- Durée du contrat de prêt : 10 ans
- Objet du contrat de prêt : financer le refinancement
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 1er mars 2026 (mise en place lors du versement des fonds)
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avant le 31.12.2015
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.31 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Échéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat de prêt

Transfert de crédits en section fonctionnement
Le 20 janvier 2016
- Vu les crédits disponibles en section de fonctionnement au compte 022 « dépenses imprévues,
- Vu l'insuffisance de crédits en section de fonctionnement, article 73925 « fond de péréquation », chapitre 014,
- Décision de transfert de crédits en section fonctionnement :
  - du compte 022 « dépenses imprévues » : - 4 300 €
  - à l'article 73925 « fond de péréquation » : + 4 300 €

VIE LOCALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

Signature d'une convention avec l'association « Courir Fonsegrives »
Le 15 décembre 2015
- Pour la mise à disposition de la piste d'athlétisme du complexe sportif municipal situé chemin des Arènes à Balma
- A titre gracieux

Signature d'un avenant au marché avec la société AGORESPACE
Le 16 décembre 2015
- Pour la réalisation de deux terrains multisports de type « City stade »
- Le montant versé par la commune est de 5 150 € HT

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSPORTS

Signature d'un contrat de prêt avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
Le 19 novembre 2015

- Pour la mise à disposition de matériel (5 bâches plastifiées avec œillets) par la commune de Balma dans le cadre de l'exposition sur le changement climatique se déroulant à l'hôtel de ville de Balma du 30 novembre au 5 décembre 2015

CULTURE

Signature d'un contrat de prestations de service avec l'association LONG AGE PRODUCTIONS
Le 18 janvier 2016

- Pour une animation musicale durant le cocktail organisé à l'occasion de la cérémonie des vœux aux Balmanais, le mercredi 20 janvier 2016
- Le montant versé par la commune est de 450 € TTC

ADMINISTRATION

Signature d'un avenant au marché avec la société PITNEY BOWES
Le 6 janvier 2016

- Pour la location et la maintenance d'une machine à affranchir et d'une balance reliée (année 2015)
- Le montant versé en moins par la commune par rapport au marché initial est de 441 € HT
  Cet avenant a pour objet de prendre en compte une baisse du loyer annuel pour l'année 2015 à compter du 31 mars 2015

Signature d'un marché avec la société PITNEY BOWES
Le 6 janvier 2016

- Pour la location et la maintenance d'une machine à affranchir et d'une balance reliée (année 2016)
- Le montant annuel versé par la commune est de 1 100 € HT

Signature d'un marché avec la société EDITIONS BUCEREP
Le 1er février 2016

- Pour l'édition du guide pratique et du plan officiel de la Ville
- Le titulaire finance intégralement sa prestation globale par la vente d'espaces publicitaires. En rétribution de ses prestations, le titulaire du marché percevra la totalité des recettes résultant de la vente des espaces publicitaires

<u>Suite à l'absorption de la société BUROFFICE par la société LACOSTE</u>

Signature d'avenants aux marchés signés avec les sociétés BUROFFICE et LACOSTE
Le 2 février 2016

- Pour le lot 1 – fournitures scolaires courantes et matériel pédagogique
  dans le cadre du marché « Acquisition de fournitures de bureau, matériel pédagogique, consommables informatiques et livres pour les écoles de la ville de Balma »
- Pour le lot 2 – jeux et jouets
  dans le cadre du marché «Achats de jeux, jouets et petit matériel pédagogique »
- Pour le lot 1 – fournitures de bureau
  dans le cadre du marché « Fournitures de bureau et papier pour imprimantes »
- Pour le lot 2 – papier pour imprimantes
  dans le cadre du marché « Fournitures de bureau et papier pour imprimantes »
- Ces avenants ayant pour objet le transfert des marchés à la société LACOSTE sont sans incidence financière

Défense des actions en justice intentées contre la Commune

Article 14 de la délégation d'attributions données au Maire par délibération du 3 avril 2014
Délégation de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales - Compte rendu de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales

Période concernée : juillet 2015 à février 2016

Affaire	Objet & date de l'action en justice	Défenseurs de la Ville	observations
Agent communal c/ Ville de BALMA Requête 1503969-5	Requête notifiée par le TA à la ville le 25 septembre 2015 Recours sollicitant une réintégration à temps complet sur un poste adapté aux inaptitudes de l'agent assorti d'une demande indemnitaire de 14.480€.	**SCP COURRECH** désignée pour représenter les intérêts de la ville par arrêté du 6 janvier 2016	
Mme A. MAURY c/ Ville de BALMA requête 1505278-1	Requête notifiée par le TA à la ville le 30 novembre 2015 Recours contestant l'application de la taxe forfaitaire de l'article 1529 du CGI sur la cession de terrains devenus constructibles, cession intervenue le 30 décembre 2014, sur le périmètre	**SELARL MONTAZEAU – CARA** désignée pour représenter les intérêts de la ville par arrêté du 6 janvier 2016	
PREF 31 c/ Ville de BALMA Déféré préfectoral 1504545-3	Requête notifiée par le TA à la ville le 1er décembre 2015 c/ arrêté de Permis de Construire 03104415C0008 délivré à la SA BOUYGUES IMMOBILIER pour un ensemble immobilier de 115 logements sur un terrain situé avenue de la plaine.	**SCP BOUYSSOU** désignée pour représenter les intérêts de la ville par arrêté du 4 décembre 2015	Les services de l'ETAT considèrent le projet incompatible avec le SCOT au regard de la densification. Le nombre de logements (115) serait insuffisant sur la superficie foncière du projet (25.707 m²).
360° Architecture c/ Ville de BALMA Requête n° 1504787-4	Requête notifiée par le TA à la ville le 30 octobre 2015 Requête en opposition à état exécutoire délivrée dans le cadre du marché de maitrise d'œuvre de la construction du groupe scolaire José Cabanis , suite à la mise en cause de la maitrise d'œuvre à hauteur de 9.680€ pour défaut d'établissement des décomptes généraux définitifs de certains titulaires de lots.	Pas de défenseur désigné	Proposition de protocole transactionnel des articles 2044 et s. du Code Civil.

Avez-vous des questions ? Rien de particulier ?

Nous allons passer à la question qui m'a été adressée par Madame BAHUREL concernant le **boulevard As Cambiots.** Je vous cède la parole pour que vous puissiez la poser.

Sylvie BAHUREL
Nous savons que des riverains du Boulevard As Cambiots vous ont sollicité pour vous faire des remarques et des propositions, notamment des habitants des Jeux Floraux et du Soleil d'Or. Nous avions assisté à la première réunion à laquelle vous aviez invité les riverains le 30 septembre dernier. Nous voulions savoir ce qu'il en était par rapport au projet qui était présenté au mois de septembre. Est-ce qu'il y a des choses qui ont bougé en réponse aux remarques que les riverains vous ont faites ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, Monsieur MERIC ?

Laurent MERIC
Je voudrais apporter un petit complément par rapport à cette question et notamment par rapport aux habitants de la rue du Soleil d'Or sur deux items en particulier. Le premier est l'espèce de petit ilot situé à l'angle de la rue du Soleil d'Or et de la rue du Verger. Lorsque l'on sort de la rue du Soleil d'Or pour tourner à gauche avec des emplacements marqués, les voitures d'arrêtent et il est compliqué de tourner à gauche pour sortir de la rue du Soleil d'Or. C'est le premier point. Mais je sais que des choses ont déjà été entreprises depuis début janvier à travers une pétition à laquelle ils ont obtenu réponse fin février, et à travers les sollicitations qu'ils ont eues auprès de l'ensemble des élus dont nous. Le deuxième point est le stationnement rue du Soleil d'Or pour l'accès à la piscine et aux vestiaires du foot à proximité avec beaucoup de voitures qui se garent car beaucoup de parents déposent leurs enfants près des vestiaires, ce qui est normal. Quelle solution pourriez-vous être amenés à proposer aux habitants notamment de la rue du Soleil d'Or qui expriment vraiment une problématique forte ? Il est important de leur apporter une réponse très concrète. Mais je sais que vous avez déjà entrepris des discussions avec eux et nous souhaitons simplement avoir un point de situation sur les solutions qui pourraient leur être proposées.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous avez élargi un peu la question. Il y a deux sujets.
Pour le boulevard As Cambiots, nous avons organisé avec les riverains le 30 septembre pour présenter le projet de rénovation du futur boulevard qui est en face de l'Hôtel de ville consistant en un investissement avoisinant les 800 000 € au final. Nous avons présenté ce projet à tous les riverains. Ce projet a fait l'objet à la suite de cela, d'une demande d'un certain nombre d'entre eux, dix exactement, que nous avons rencontrés, et particulièrement Michel BASELGA, dès le 5 janvier, qui a donc rencontré les riverains qui faisaient une proposition qu'ils m'avaient par ailleurs adressée par courrier. Cela avait particulièrement du sens et donc nous avons demandé aux services de la Métropole de prendre en compte leur demande. Ensuite, il y a quelques jours, une nouvelle réunion avec les habitants a été organisée pour leur présenter le projet qu'avait décidé de modifier la municipalité. Le Pôle leur a présenté le nouveau tracé. Michel BASELGA rentrera tout à l'heure dans le détail mais c'est un train qui est déjà passé. Le problème est réglé, les riverains ont été consultés, vus, revus, représentés, et nous avons leur engagement sur le projet final qui nous a été adressé.
Concernant la rue du Soleil d'Or, je suis heureux que vous ayez souhaité que l'on résolve ce problème très rapidement. J'ai reçu une pétition. J'ai été étonné car il n'y a pas eu de contact préalable avec les habitants du quartier mais enfin c'est dommage car je pense que Michel BASELGA ainsi que moi-même sommes particulièrement à l'écoute. Cette pétition indiquait effectivement que le problème était ancien et n'avait jamais été résolu, et tel que c'est écrit dans la pétition, il nous revient un problème ancien qui n'avait pas été résolu. Naturellement, nous sommes très attentifs à ces demandes. J'ai indiqué à mes deux interlocuteurs de la rue du Soleil d'Or début janvier que nous allions demander, avec Michel BASELGA, aux services de Toulouse Métropole de travailler dans le sens que nous souhaitons. La Métropole nous rendra un travail dans quelques jours et immédiatement après, nous ferons une réunion de quartier avec les riverains pour leur présenter les propositions d'aménagements, puis nous apporterons une réponse qui n'avait jamais été trouvée précédemment pour qu'effectivement il puisse y avoir un peu plus de tranquillité dans cette rue.
Je pense aussi que la création du boulevard As Cambiots avec la mise en place de stationnements le long du boulevard permettra d'absorber le flux de véhicules. Il y aura plusieurs endroits pour stationnement ainsi que pour le kinésithérapeute et le Cabinet de soins de réadaptation et de

rééducation. Nous allons proposer quelque chose d'assez novateur et qui je pense va dans le sens de ce qu'attendent les riverains. Mais auparavant nous attendons la restitution du travail de la Métropole. Dans quelques jours, les riverains seront convoqués ici même à une réunion de quartier.

Laurent MERIC
Simplement une petite précision. Est-il possible, souhaitable, efficace, de réserver l'accès à la rue du Soleil d'Or aux seuls riverains ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
J'ai indiqué que je donnerai ma réponse aux riverains, que nous avons travaillé avec Toulouse Métropole, et peut-être que je prendrai une décision qui n'a jamais été prise précédemment pour faciliter la vie dans ce quartier.

Laurent MERIC
Comme par exemple réserver l'accès aux seuls riverains.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Elle peut en faire partie. Mais il y a des choses qu'il faut voir avec eux et avec la Métropole.

Laurent MERIC
Bien sur. Elle est partie prenante.

Michel BASELGA
Pour répondre à l'ensemble des questions, il y a quatre questions dans le global. Rue du Verger, il y a eu effectivement deux marquages intempestifs dont l'affaire a été réglée pour l'un, au débouché de la rue du Soleil, quant à l'autre concernant le marquage près du Boulevard As Cambiots, il sera très certainement retravaillé lors de la création et de la réalisation des travaux du Boulevard. Pour la rue du Soleil d'Or, et je suis clair, les gens qui y résidaient, prenaient un peu cette rue pour une partie privative. Ils avaient tendance à rentrer dans cette rue assez rapidement, si bien qu'en définitive n'ayant pas un ilot directionnel à l'entrée de la rue, bien entendu, on prenait ses aises. Mais maintenant, il y a Le Clos du Bois où il y a des enfants venant du Collège à pied, et je vous engage à y venir vers 11 H, 11 H 30. Nous avons été obligé entre la rue du Soleil d'Or et la rue du Verger de faire un piétonnier aux normes actuelles comme cela se fait à la Métropole, avec une bordure qui encadre d'un côté et un ilot directionnel de l'autre. Tout cela a été fait suivant les normes de la sécurité routière actuellement. La seule chose qu'il y avait, c'était la place en face qui a été enlevée. Il faut reconnaitre que c'était une petite hérésie de la part de la société de marquage. Cela a été enlevé, donc quitus pour l'instant.

Laurent MERIC
Les voitures s'y garent toujours.

Michel BASELGA
Maintenant, elles se garent sur le trottoir. Ce n'est pas le tout de dire les choses. Il faut surtout les juger, bien les jauger et se rappeler. Il faut une bonne mémoire, et là vous ne l'avez pas eue. Elle est sélective, et c'est ce que je me permets de vous dire. Vis à vis de Madame BAHUREL, ce sont les gens des Jeux Floraux qui avaient remarqué, qu'effectivement en serpentant le boulevards As Cambiots, on se rapprochait des maisons de la rue des Jeux Floraux et les 4,50 m d'espaces verts de l'autre côté, nous pouvions les équilibrer peut-être en mettant un peu d'espace verts de l'autre côté de chez eux. C'était du bon sens. Nous avons fait deux réunions. Ils sont partis satisfaits. L'affaire est réglée. Vous voyez à l'écran le projet du boulevard As Cambiots. Si vous le souhaitez, je peux vous donner le timing des travaux et de l'ouverture définitive du boulevard.

Laurent MERIC
Oui, nous le voulons bien le projet et le timing. Cela nous intéresse fortement.

Michel BASELGA
Le chantier a commencé le 7 mars. Nous faisons les branchements d'eau car il y a beaucoup de difficultés. Donc, le cycle de l'eau de la métropole va faire une vingtaine de branchements qui ont déjà

commencé. Dès que cela sera terminé, pratiquement à la fin du mois (3 semaines). En commission, cela vous suffit ?… Pas de problème, vous l'aurez en commission.

Laurent MERIC
Inaudible - Sans micro

Michel BASELGA
Vous faites comme moi. Vous avez une oreille à droite et une oreille à gauche. Je termine. Pour la rue du Soleil d'Or, c'est une rue que j'adore car tous les riverains stationnent dans la rue. Ils ont quatre voitures, d'où les difficultés, il est vrai. Par contre, il est vrai, à décharge, qu'il y a le foot qui s'y gare et même si c'est moins que le foot, les gens qui vont à la Piscine faire de la plongée.

Laurent MERIC
Les voitures garées sur le trottoir au fond, ce sont les riverains ?

Michel BASELGA
Oui. Il y a des riverains.
Allez-y à pieds. Il y a des garages où il n'est pas possible de se garer avec les arbres qui débordent sur la porte d'ouverture du garage. Je termine. Les riverains avec quatre voitures, auxquels vous rajoutez les gens du foot, car les jeunes s'y garent effectivement, mais dans le même sens, et donc il n'y a pas de difficultés de stationnement si ce n'est qu'il y a beaucoup de voitures. C'est vrai. Mais je vous ai dit pourquoi : le foot et les riverains.
La dernière chose c'est qu'il faut que l'on y retravaille pour essayer, Monsieur MERIC, de faire garer les jeunes du foot sur le parking de la piscine. Enfin je terminerai pour vous répondre directement. A la demande des riverains qui nous ont fait un genre de pétition, une réclamation, et qui écrivent bien précisément – je le tiens à votre disposition et je le montrerai à la commission - : « comme cette affaire n'a pas pu être réglée sous la précédente municipalité, je vous demande de bien vouloir vous atteler à ce problème ». Ce que nous faisons. Et je vais terminer. Je pense que d'ici la fin du mois, la réunion avec tous les riverains sera faite et nous allons avoir des propositions dès que le Pôle nous aura donné les derniers éléments. Donc, je peux vous dire que l'on ne laisse rien de côté. Nous au moins, si nous partons un jour, mais ce n'est pas demain la veille, je pense que nous n'aurons pas le problème de s'entendre dire par les suivants : « le problème que la précédente municipalité nous a laissé ». Merci Monsieur MERIC.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
En tous cas, vous avez vu que Michel BASELGA y met toute son énergie, comme toujours. C'est un problème qui en cours de traitement. C'est le plus important pour nos administrés.

Laurent MERIC
Je ne veux pas de polémique autour de cette affaire. Le sens de notre question est que le sujet soit abordé.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous avons épuisé les questions inscrites à l'ordre du jour. Je voudrais simplement, ayant déjà posé la question sur les compétences déléguées, vous indiquer que nous avons reçu de l'AMF la médaille d'argent de la Marianne et du Civisme que je vous présente à l'occasion des élections départementales et j'en suis très heureux, pour la participation des Balmanais lors de ce scrutin. Je vous rappelle la participation de ce scrutin : participation nationale de 49,98 %, et participation à Balma de 63,05 %. Puis, je rappelle que cette élection avait donné lieu à l'élection de Madame LAMANT, la Première Adjointe, avec un score de 54,18 %. Elle avait bien motivé nos électeurs.
Mais de toute façon, les Balmanais n'ont pas besoin de motivation car la ville a régulièrement cette distinction et elle fait honneur à tous les élus quel que soit leur bord, et je pense aussi à tous les administrés car c'est avant tout l'esprit citoyen qui est démontré quel que soit le vote que l'on peut faire dans l'isoloir. Nous pouvons donc applaudir les Balmanais parce que ce trophée leur revient.

Mes chers collègues, je vais clore la séance du Conseil Municipal sur ces propos très positifs et je laisse à présent la parole à nos administrés si des questions se présentaient.

Fin de la séance à 23 H 55.

Vincent TERRAIL-NOVÈS		Myriam ADDI-DUPUY	
Sophie LAMANT		Anne MASSOL	
Michel BASELGA		Bernard GODARD	
Véronique VANTIN		Lydie LENOBLE	
Jean-Jacques CAPELLI		Marguerite BATUT	
Corinne RIGOLE		Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA	
Valérie FLORENT		Jean AIPAR	
Pierre-André POIRIER		Corine RIBA	
Fabienne DARBIN-LANGE		Laurent MERIC	

Henri VIDAL		Christine BARBIER	
François GINESTE		Jean-Pierre LORRÉ	
Fabien LEMAGNER		Mathilde PREVEL	
Florence DUTERNE		Sylvie BAHUREL	
Olivier GOURICHON		Charles NIETO	
Marc VERNEY		Jean-François ROBIC	
Virginie NOWAK		Brigitte RUFIÉ	
Stephan LA ROCCA			

Annexe au procès-verbal
Projets de délibérations soumis au vote du Conseil Municipal

POINT 1

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs Etablissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L.2312 – L.3312-1 – L.4311-1 et L.5211-26 du Code Général des Collectivités territoriales), et qu'une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (T.A. Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury).
A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les orientations budgétaires 2016 à partir des axes qui viennent d'être présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les orientations budgétaires 2016 à partir des axes présentés.

POINT 2

Objet : Avenant à la convention du 17 juillet 2009 avec l'association « Balma Sporting Club » (BSC)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par convention en date du 17 juillet 2009, la ville de Balma a accordé à l'association Balma Sporting Club (BSC) un prêt à échéances constantes d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros) remboursable au 31 mai 2019.
Compte tenu de ses difficultés financières temporaires, le BSC a sollicité le report d'un an de l'échéance 2016.
Aussi l'avenant ci-joint a pour objet de modifier l'article 4 de la convention et de reporter d'un an l'échéance de l'année 2016, décalant ainsi le terme de la convention au 31 mai 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant précité ci-annexé.

POINT 3

Objet : Classes transplantées de l'école élémentaire Saint-Exupéry

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école élémentaire Saint-Exupéry organise deux séjours pour deux classes transplantées.

- **Deux classes pour un séjour du lundi 16 au vendredi 20 mai 2016**
  à MONTROC (81120) à la base départementale du Tarn de Razisse.

Il s'agit des classes de :
- Mme MENEGHETTI (24 élèves de CM1/CM2)
- M. GUINARD (24 élèves de CP/CE1).

Le coût total de ce séjour s'élève à 11 793 €.
Le montant de la subvention demandée à la mairie pour cette sortie est de **2 160 €** et servira à couvrir une partie des frais du voyage.

- **Deux classes pour un séjour du lundi 20 au vendredi 24 juin 2016**
  à ARTIGUES – CAMPAN (65710) au village de vacances Le Camparo du Tourmalet.

Il s'agit des classes de :
- Mme BEAUTE (26 élèves de CM1)
- Mme OTGE (26 élèves de CE1).

Le coût total de ce séjour s'élève à 12 584 €.
Le montant de la subvention demandée à la mairie pour cette sortie est de **2 340 €** et servira à couvrir une partie des frais du voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le versement de deux subventions de 2 160 € et 2 340 € à la coopérative de l'école élémentaire Saint-Exupéry.

POINT 4

Objet : Fourniture de gaz naturel – Adhésion à l'offre d'achat groupé de l'UGAP

L'amendement n°CE506 du 7 juin 2013, modifiant le code de l'énergie et actant l'ouverture du marché du gaz à la concurrence, impose aux consommateurs non résidentiels de consulter différents fournisseurs pour s'approvisionner en gaz naturel.
C'est dans ce cadre que la commune de Balma a participé au groupement d'achat de gaz coordonné en 2014 par l'UGAP et exécute actuellement les marchés subséquents en découlant et prenant fin le 30 septembre 2016.
L'UGAP se propose de coordonner un groupement d'achat de gaz dit « vague 3 » afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement à la fin de l'exécution des marchés en cours.
Plutôt que d'engager séparément une consultation pour la conclusion d'un marché avec un fournisseur de gaz, il apparaît plus favorable de prendre part à la solution d'achat groupé « opérationnelle » proposée par l'UGAP. Outre la sécurité technique et juridique que garantit l'intervention de l'UGAP, le volume que représentent les acheteurs publics des trois sphères publiques, Etat, hôpitaux et collectivités territoriales, regroupés par l'UGAP, doit permettre d'obtenir des économies encore plus substantielles sur le prix du gaz.
En application de l'article 31 du code des Marchés Publics, les souscripteurs à l'offre de l'UGAP, centrale d'achat public, seront exonérés des procédures de mise en concurrence.
Pour la commune de Balma, 18 points de livraison correspondants à différents types de tarifs (B0, B1, B2i, B2S, T2 et autre) seront concernés.
Considérant l'intérêt pour les collectivités de se regrouper pour satisfaire leurs besoins en gaz naturel, il est proposé de participer à la consultation UGAP à savoir communication à l'UGAP de l'ensemble des informations sur les contrats actuels et signature d'un marché avec le prestataire retenu par l'UGAP à l'issue de la consultation.
Le marché sera ensuite exécuté par la commune sur la période allant du 01 octobre 2016 au 30 juin 2019. Le prix du fournisseur sera applicable aux nouveaux équipements qui seront mis en service durant cette période.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Balma décide :

- d'approuver le recours à l'UGAP pour l'achat de gaz naturel et autorise le Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

POINT 5

Objet : Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) - Extinction nocturne de l'éclairage public de la voie des Carènes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 5 octobre 2015 concernant la modification d'éclairage public pour l'extinction de l'Avenue des Carènes, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Séparation de la voie des Carènes des réseaux d'éclairage public issus des coffrets de commande PZ Gimont et PCA Arènes ;
- Pose d'une horloge astronomique radiopilotée dans le coffret de commande PCA Arènes. Le départ vers le candélabre n°4717 sera raccordé sur le canal coupure (programmation de la coupure selon les horaires communiqués par la commune qui s'engagera à fournir des arrêtés municipaux) ;
- Pose d'une horloge astronomique radiopilotée dans le coffret de commande PZ Gimont. Le départ vers le candélabre n°4083 sera raccordé sur le canal coupure (programmation de la coupure selon les horaires communiqués par la commune qui s'engagera à fournir des arrêtés municipaux).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	325 €
❑ Part SDEHG	431 €
❑ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 308 €
Total	2 064 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet présenté,
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus,
- décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

POINT 6

Objet : Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.) – Rénovation de l'éclairage public Avenue Parmentier et Place de France

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 21 Septembre 2015, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Dépose de 10 ensembles simples 100W SHP et 9 ensembles doubles vétustes existants (2x100W SHP) ;
- Fourniture et pose de 8 ensembles doubles avec lanternes décoratives en 45W cosmowhite avec modules bi-puissance (50% de réduction de puissance entre 23h00 et 05h00) avec consoles courbes, mâts (hauteur 4,50m) en acier galvanisé, RAL blanc 9010. Remplacement des 3 arceaux de sécurité RAL blanc 9010 ;
- Fourniture et pose de 8 ensembles doubles et de 3 simples avec lanternes décoratives en 45W cosmowhite avec modules bi-puissance (50% de réduction de puissance entre 23h00 et 05h00) avec consoles droites, mâts (hauteur 4,50m) en acier galvanisé, RAL blanc 9010 ;
- Remplacement de la cellule photoélectrique par une horloge astronomique radiopilotée à 2 canaux.

L'économie d'énergie ainsi réalisée est estimée à 64%.
Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	12 390 €
❑ Part SDEHG	33 126 €
❑ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	33 161 €
Total	78 677 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet présenté et précise que la présente délibération annule et remplace celle du conseil municipal du 02/07/2015,
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus,
- décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

POINT 7

Objet : Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G.)

Lors de sa réunion du 26 novembre 2015, le Comité Syndical a décidé de procéder à la modification de ses statuts. Cette modification fait suite à la volonté du comité syndical de contribuer à l'effort national de préservation de l'environnement et notamment la nécessité de prendre de nouvelles orientations en matière de transition énergétique.
Les dispositions de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles définissent les conditions d'exercice de l'autorité concédante de la distribution publique d'électricité sur le territoire d'une métropole. Ainsi, le Syndicat

Départemental d'Électricité de la Haute Garonne devient le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne.
Le SDEHG conserve ses compétences obligatoires d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité ainsi que la compétence (optionnelle) en matière d'éclairage public. L'habilitation de gestion des réseaux de télécommunication électronique (maîtrise d'ouvrage et entretien des infrastructures de génie civil) est également conservée par le SDEHG.
Les nouvelles compétences optionnelles du SDEHG concernent :

- les réseaux de chaleur ou de froid,
- les infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- les installations de production d'électricité.

Ainsi, le SDEHG peut intervenir, à la demande de ses membres, pour toute action liée à l'énergie, notamment :

- l'élaboration de diagnostics des bâtiments publics,
- l'acquisition de Certificats d'Economies d'Energie,
- la réalisation d'opération de maîtrise de la consommation d'électricité,
- la coordination de groupement d'achat de fourniture d'énergie,
- le conseil énergétique,
- l'attribution d'aides pour la rénovation énergétique des bâtiments,
- la réalisation d'études énergétiques,
- l'accompagnement et le portage du développement des énergies renouvelables,
- la sensibilisation du grand public à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables,
- élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial et la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique (pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre).

Par ailleurs une commission consultative est créée entre le SDEHG et l'ensemble des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du SDEHG. L'objet de cette commission est de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie en mettant en cohérence leurs politiques d'investissement et en facilitant l'échange de données.
Vu les statuts du SDEHG en vigueur,
Vu la délibération du comité du SDEHG du 26 novembre 2015 approuvant modification de ses statuts,
Vu l'article L5211-17 du CGCT,
Considérant que le SDEHG, par délibération du 26 novembre 2015, a approuvé, à l'unanimité, la modification de ses statuts,
Considérant que la modification des statuts proposée permettrait notamment au SDEHG d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique,
Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre 2015 et figurant en annexe à la présente délibération.

POINT 8

Objet : Désignation de Fabienne DARBIN-LANGE, 8ème Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, pour délivrer et signer les autorisations du droit des sols pour lesquelles Monsieur le Maire est intéressé

Monsieur le Maire expose ce qui suit :
En vertu de l'article L. 422-7 du Code de l'Urbanisme, le Maire ne peut pas délivrer une autorisation du droit des sols s'il est intéressé au projet soit en son nom personnel, soit comme mandataire de la commune.
Dans ce cadre, un autre membre du Conseil Municipal est désigné par le Conseil Municipal pour prendre ladite décision.
Seul le Conseil Municipal peut par délibération, désigner un de ses membres pour délivrer le permis de construire. Dans ce cas spécifique, une délégation de signature du Maire à un Adjoint ne saurait suffire (CE 26 Février 2001, n° 211318).

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de désigner Madame Fabienne DARBIN-LANGE, en qualité de 8ème Adjointe au Maire chargée de l'Urbanisme, pour délivrer de manière générale les autorisations du droit des sols, pour lesquelles Monsieur le Maire est intéressé au projet soit en son nom personnel, soit comme mandataire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de désigner Madame Fabienne DARBIN-LANGE, en qualité de 8ème Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme, compétente pour la délivrance des autorisations du droit des sols, pour lesquelles Monsieur le Maire est intéressé au projet soit en son nom personnel, soit comme mandataire de la commune, en vertu de l'article L. 422-7 du Code de l'Urbanisme.

POINT 9

Objet : Signature d'une convention entre la ville de Balma et Électricité et Réseaux de France (ERDF)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contenu de la convention avec ERDF, en vue de la régularisation juridique, au moyen d'une servitude de passage pour une ligne de transport d'électricité à haute tension, sur un terrain communal sis au lieu dit Pont d'Eyga et cadastré de section CC 187 et 188, à usage de terrain sportif et ce, au moyen d'une convention dont les modalités sont détaillées dans les articles du document ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la convention,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

POINT 10

Objet : Constitution d'une servitude de passage de canalisation sur un terrain communal au bénéfice de Toulouse Métropole

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Toulouse Métropole a sollicité la commune pour pouvoir implanter des canalisations de collecte des eaux usées sur des parcelles communales.
La réalisation de cet ouvrage est nécessaire pour le raccordement du quartier Ribaute de Quint-Fonsegrives au collecteur d'eaux usées existant dans le quartier de Montaudran à Toulouse dans le cadre du projet de polyclinique sur la commune de Quint Fonsegrives secteur Lasbordes Ribaute.
Ce projet traversant la zone ZNIEFF n°730030394 qui recense la présence de Trèfles maritimes et de Jacinthes de Rome, Toulouse Métropole a précisé à la commune que les contraintes environnementales avaient été cartographiées. Des mesures de protection précises ont été prescrites dans le cahier des charges aux entreprises destinées à réaliser les travaux afin de ne porter aucune atteinte aux zones cartographiées.
Le terrain communal impacté correspond aux parcelles cadastrées section BL n°24 et 32 situées le long de l'Hers, dans le secteur de l'aérodrome, et d'une surface respective de 15.425m² et 1.840m².
Cette servitude aurait une emprise de 30m² sur la parcelle BL 24 et de 16m² sur la parcelle BL 32.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution d'un droit de passage perpétuel en tréfonds d'une canalisation d'eaux usées sur les parcelles BL 24 et BL 32 au bénéfice de Toulouse Métropole ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte constitutif de servitude.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions comme ci-dessus exposées.

POINT 11

Objet : Régularisation foncière entre un terrain privé communal et la propriété de Monsieur Mathieu CANAL au 20 rue Charles Richet à Balma

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Mathieu CANAL, propriétaire du terrain bâti situé 20 rue Charles Richet à Balma, s'est rapproché de la commune afin de solliciter, dans le cadre de la vente d'une partie de sa parcelle, la cession à son bénéfice d'une partie de terrain nu appartenant à la commune, annexée depuis plusieurs années à sa propriété.
L'emprise concernée impacte la parcelle communale cadastrée section AS n°16, d'une superficie totale de 8096m² et située lieudit « Haute Serre » à Balma.

Il est proposé de procéder à la régularisation de l'emprise foncière réelle du terrain sis 20 rue Charles Richet en cédant deux parties de la parcelle AS 16, totalisant 35 m² de surface, au bénéfice de Monsieur Mathieu CANAL.
Un Document de Modification du Parcellaire Cadastral (DMPC) établi en vue d'une régularisation foncière par Monsieur Didier CIVADE, géomètre expert, prévoit le détachement d'une partie (1b) de 10 m² et d'une partie (Rb) de 25 m². Les frais de cette mission ont été pris en charge par Monsieur Mathieu CANAL.
Les parties de terrain destinées à être cédées ont fait l'objet d'une évaluation par le service du Domaine. L'avis n°VV2015-044V1505 en date du 4 août 2015 fixe la valeur vénale à 100,00 € par mètre carré de terrain.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable à la cession de 35m² de terrain pris en deux parties de la parcelle AS 16 au bénéfice de Monsieur Mathieu CANAL pour un montant de 3 500,00 € HT, conformément à l'évaluation du service du Domaine du 4 août 2015 ;
- d'autoriser le Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente et tous les actes nécessaires à cette cession.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions comme ci-dessus exposées.

POINT 12

Objet : Syndicat du Bassin Hers Girou : demande d'adhésion de la Communauté de Communes Cœur Lauragais pour l'intégralité de son territoire, transfert total de compétences du SIAH de la Saune et modification des statuts du Syndicat Mixte

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Cœur Lauragais demande son adhésion au Syndicat du Bassin Hers Girou, le transfert total de compétences du SIAH de la Saune et la modification des statuts du Syndicat Mixte.
La Communauté de Communes Cœur Lauragais vient de formuler sa décision, par délibération du 18 décembre 2015, auprès du Syndicat du Bassin Hers Girou.
Au cours de sa séance du 18 décembre 2015, le Comité Syndical du Syndicat du Bassin Hers Girou a accepté la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Cœur Lauragais et s'est prononcé favorablement sur la nouvelle rédaction des statuts.
Il s'agit donc d'approuver :

- cette demande d'adhésion de la Communauté de Communes Cœur Lauragais pour l'intégralité de son territoire hydrographique,
- le transfert total de compétences du SIAH de la Saune vers le Syndicat du Bassin Hers Girou,
- une nouvelle rédaction des statuts du Syndicat Mixte.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Cœur Lauragais pour l'intégralité de son territoire hydrographique,
- approuve le transfert total de compétences du SIAH de la Saune,
- approuve la nouvelle rédaction des statuts du Syndicat du Bassin Hers Girou.

POINT 13.A.

Objet : Concerts de l'Orchestre de Chambre de Toulouse – saison culturelle 2016 : demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que des concerts de l'Orchestre de Chambre de Toulouse sont programmés à destination du grand public à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la saison culturelle 2016. De manière à élargir le public accueilli, chaque concert est précédé d'une séance scolaire à destination des enfants des écoles de Balma.
Les concerts sont programmés selon le calendrier suivant :

- vendredi 5 février 2016,
- vendredi 20 mai 2016.

Ces concerts engendrent des frais pour leur organisation et, de ce fait, nécessitent un soutien financier.

Dans le but de favoriser la mise en œuvre de ces concerts dans le cadre de sa programmation culturelle, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire,
- sollicite du Conseil Départemental de la Haute-Garonne la subvention la plus élevée possible.

POINT 13.B.

Objet : Concerts de l'Orchestre de Chambre de Toulouse – saison culturelle 2016 : demande de subvention au Conseil Régional Languedoc Roussillon-Midi-Pyrénées

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que des concerts de l'Orchestre de Chambre de Toulouse sont programmés à destination du grand public à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la saison culturelle 2015-2016. De manière à élargir le public accueilli, chaque concert est précédé d'une séance scolaire à destination des enfants des écoles de Balma.
Les concerts sont programmés selon le calendrier suivant :

- vendredi 5 février 2016,
- vendredi 20 mai 2016.

Ces concerts engendrent des frais pour leur organisation et, de ce fait, nécessitent un soutien financier.
Dans le but de favoriser la mise en œuvre de ces concerts dans le cadre de sa programmation culturelle, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Régional Languedoc Roussillon-Midi-Pyrénées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire,
- sollicite du Conseil Régional Languedoc Roussillon-Midi-Pyrénées la subvention la plus élevée possible.

POINT 14

Objet : Signature d'un contrat de partenariat avec l'Association « le Printemps du Rire », pour la communication de deux spectacles programmés à Balma dans le cadre du Festival « le Printemps du Rire » 2016

Dans le cadre de sa programmation culturelle 2016, et dans un objectif de proposer à ses habitants une série de spectacles tous publics, la Ville de Balma souhaite accueillir dans son Auditorium deux spectacles dans le cadre du Festival « le Printemps du Rire » :

- jeudi 31 mars et vendredi 1er avril 2016 : programmation du spectacle « Les Précieuses Ridicules » de Molière – mise en scène par Pierrot Corpel – par la Compagnie A, Association Art-en-Ciel, dont les conditions de réalisation seront convenues avec l'Association « Art-en-Ciel » dans le cadre d'un contrat de partenariat spécifique.
- samedi 7 avril 2016 : programmation du spectacle « Domino », de Laurence Joseph et Laurent Tanguy, dont les conditions de réalisation du spectacle sont convenues avec la société de production STELASUD par un contrat de partenariat spécifique (d'ores et déjà présenté lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2015).

Dans le cadre de ces événements, l'Association « le Printemps du Rire » valorisera la présence du Festival « le Printemps du Rire » sur le territoire de la commune, par tous les moyens dont elle dispose.
Afin de formaliser cette valorisation, Monsieur le Maire propose la signature d'un contrat de partenariat avec l'Association « le Printemps du Rire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent contrat de partenariat et à prendre toutes les décisions y afférant.

POINT 15

Objet : Signature d'un contrat de partenariat avec l'Association Art-en-Ciel, pour la pièce de théâtre « Les Précieuses Ridicules », dans le cadre du Printemps du Rire 2016

Dans le cadre de sa programmation culturelle 2016, et dans un objectif de proposer à ses habitants une série de spectacles tous publics, la Ville de Balma s'est associée au Festival « le Printemps du Rire ». A l'occasion de cet événement national qui aura lieu du 29 mars au 9 avril 2016, la Ville souhaite accueillir dans son Auditorium la pièce de théâtre « les Précieuses Ridicules » de Molière, interprétée par les artistes de la Compagnie A. Cette dernière est produite par l'Association « Art-en-Ciel ».
Afin de formaliser cette programmation, Monsieur le Maire propose la signature d'un contrat de partenariat avec l'Association « Art-en-Ciel ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent contrat de partenariat et à prendre toutes les décisions y afférant.

POINT 16

Objet : Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Ville de BALMA et la société 360° Architecture

Monsieur le Maire expose ce qui suit :
Dans le cadre de la mission confiée par la ville, à la société 360° ACHITECTURE, au titre du marché de maitrise d'œuvre de la « Construction du groupe scolaire J. Cabanis », un litige est né au motif que la maitrise d'œuvre a commis une erreur dans l'établissement du projet de décompte général devant comporter les révisions de prix.
En effet, ce dernier a été établi avant la publication de l'index de référence permettant la révision du solde, laissant ainsi à la charge de la ville les montants correspondants aux révisions de prix négatives.
Les réclamations formulées par la ville auprès des entreprises titulaires des lots 1, 6 et 8 ont pour partie été favorablement accueillies, au titre de bonnes relations commerciales ; les autres se sont avérées inopérantes en vertu du principe d'intangibilité du décompte de telle sorte qu'une somme globale de 9 680 € TTC est restée à recouvrir par la ville.
En conséquence de quoi, la responsabilité de la maitrise d'œuvre a été mise en cause à hauteur de ce même montant de 9 680 € en procédant :

- d'une part à la retenue de 5 018,66 € sur les sommes à verser au titre du marché,
- et d'autre part à l'émission du titre exécutoire n° 476, bordereau n° 60 de 4 661,34 €.

Pour sa part, 360° ARCHITECTURE a contesté ce titre exécutoire et formé une requête en opposition à état exécutoire
n° 1504787-4 auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, notifiée à la ville et à la trésorerie de Balma, en qualité de comptable public, le 7 octobre 2015.
Suite à une réunion du 14 janvier 2016, visant à régler amiablement le différend, les parties se sont entendues pour reconnaitre et limiter la responsabilité professionnelle de la société 360° architecture à hauteur de 50% des sommes non récupérées par la ville.
Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil ;
Vu la retenue de 5 018,66 €, effectuée par la Ville sur les sommes à verser au titre du marché, inscrite dans le décompte contesté par la Société 360° ARCHITECTURE ;
Vu également le titre exécutoire n° 476 bordereau 60 de 4 661,34 €, émis parallèlement par la ville pour atteindre le montant de 9 680 € TTC réclamé à la Société 360° ARCHITECTURE ;
Vu l'accord transactionnel trouvé par les parties actant, d'une part, l'annulation de la retenue de 5 018,66 € et du titre litigieux de 4 661,34 € et, d'autre part, l'inscription d'une pénalité de 4 840 € au décompte de la société 360° architecture en contrepartie du désistement de cette dernière ;
Vu le dit projet de protocole d'accord transactionnel ;
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel établi entre la Ville de Balma et la société 360° Architecture ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document ;
- de procéder à l'inscription de ses écritures au budget de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel établi entre la Ville de Balma et la société 360° ARCHITECTURE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document ;
- de procéder à l'inscription de ses écritures au budget de la ville.

POINT 17

Objet : Acceptation de rétrocession de concession funéraire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le règlement du cimetière communal en date du 27 septembre 2012 autorise dans son article 35 la rétrocession des concessions funéraires effectuée par demande écrite du fondateur sous réserve que la concession soit rendue libre.
Ce même article prévoit également que la rétrocession donne lieu à un arrêté d'annulation avec restitution de la valeur initiale de la concession déduction faite de la part revenant au CCAS soit 1/3 du montant total.
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de rétrocession de Madame Huguette LE CLAIRE qui souhaite restituer la case numéro 22 du columbarium au cimetière de Balma, qui lui a été concédée en janvier 2010, pour une durée de quinze ans.
Cette demande est faite dans le but de racheter une concession plus grande de type cavurne.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

- *Vu le règlement du cimetière municipal,*
- *Vu la demande de rétrocession de Madame Huguette LE CLAIRE, domiciliée 17 rue des Caraïbes à Balma, en date du 21 janvier 2016,*
- *Vu l'arrêté municipal du 27 janvier 2010 accordant une concession de columbarium d'une case simple pour 15 ans à Madame Huguette LE CLAIRE dans le cimetière communal moyennant la somme de 373 € pour sa famille,*
- *Vu que concomitamment à la restitution de la concession susvisée une cavurne sera concédée, la case de columbarium sera donc restituée libre,*
- *Considérant qu'il s'est écoulé depuis janvier 2010, une période de 6 ans, il convient de restituer à cette dernière le montant versé lors de la délivrance de la concession déduction faite de la part revenant au Centre Communal d'Action Sociale, au prorata de la période de mise à disposition de concession restant à courir, soit 9 ans,*

et après en avoir délibéré, décide :

Article 1 - Il est accepté la rétrocession de la concession de case de columbarium n°22 délivrée à Madame Huguette LE CLAIRE.

En conséquence, sera restitué à Madame Huguette LE CLAIRE par virement sur son compte bancaire, la somme de 149,20 € ainsi calculée (prix initial x 2/3 x 9/15 = 149,20).

Prix initial et durée	*Date de l'arrêté de concession*	*Part CCAS (1/3 sur prix initial)*	*Durée de mise à disposition restant à courir*	*Montant à restituer*
373 € pour 15 ans	21 janvier 2010	124,33 €	9/15	149,20 €

Article 2 - Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.
Article 3 -Il sera dressé un arrêté de rétrocession dans les conditions financières visées à l'article 1.

POINT 18

Objet : Création de poste

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer au sein du service du service de la police municipale :
- 2 postes dans le cadre d'emploi des gardiens de police municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2016.

POINT 19

Objet : Protocole d'accord transactionnel

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le protocole d'accord transactionnel établi entre Madame Isabelle ESCOT et la Collectivité pour mettre un terme à un désaccord de longue date (2013) portant sur sa réintégration à 50% puis à 70% au lieu de 100% (Temps Complet).
Par ce protocole, Madame Isabelle ESCOT souhaite annuler la plainte qu'elle avait déposée à l'encontre de la Mairie suite à sa reprise sur un poste aménagé sur la base d'un temps partiel à l'issue d'un arrêt pour accident du travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

POINT 20

Objet : Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il convient :
- de fermer 1 poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet à 20h00/35h00 ;
- d'ouvrir 1 poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet à 25h00/35h00, en raison d'une mission supplémentaire attribuée à l'agent affecté à ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2016.

POINT 21

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fermant les postes suivants :
- 1 poste de rédacteur principale 1ère classe – cadre d'emploi
- 2 postes d'adjoint administratif de 1ère classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique 1ère classe
- 1 poste d'animateur principal de 2ème classe
- 1 poste d'agent sociale 2ème classe
- 1 poste de brigadier chef principal PM
- 1 poste d'éducateur APS principal de 2ème classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve la proposition de Monsieur le Maire.